

*Kopie für PAO Archiv*  
*25.1.2003*  
*Orig. → Regi BCU*

cin. rapport

t.848.0 - CZ

Berne, le 22 janvier 1993

**RAPPORT DE LA DELEGATION SUISSE A LA  
 CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION (CIN),  
 Rome, 5 au 11 décembre 1992**

---

1. LE BUT ET L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE	p. 1
2. LA COMPOSITION DE LA DELEGATION SUISSE	p. 2
3. LES PRINCIPAUX SUJETS ET LES TRAVAUX DE LA CIN	p. 2
3.1. La Déclaration et le Plan d'Action	p. 2
3.2. Les délibérations de la Conférence	p. 5
4. LES POSITIONS DE LA DELEGATION SUISSE	p. 7
4.1. Les lignes directrices de la délégation	p. 7
4.2. Déclaration en plénière	p. 7
4.3. Participation aux travaux de la Commission plénière	p. 8
Annexe I:	Ordre du jour de la Conférence
Annexe II:	Liste de la délégation suisse
Annexe III:	Lignes directrices de la délégation suisse
Annexe IV:	Déclaration en plénière du chef de la délégation suisse
Annexe V:	Déclaration mondiale sur la nutrition
Annexe VI:	Plan d'Action pour la nutrition

1. LE BUT ET L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE

Organisée conjointement par l'Organisation <sup>des Nations Unies</sup> pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la première Conférence internationale sur la nutrition (CIN) a eu lieu à Rome, du 5 au 11 décembre 1992.

La CIN est la première conférence intergouvernementale de portée mondiale sur la nutrition. La faim, la malnutrition ainsi que les maladies liées à l'alimentation sont des fléaux encore largement répandus dans plusieurs régions du monde. Le principal objectif de la CIN était la mobilisation de la volonté politique internationale en vue de l'élaboration et la mise en pratique, par les pays et les organisations internationales, de stratégies réalistes et efficaces pour



- 2 -

promouvoir et protéger le bien-être nutritionnel dans le monde entier. L'ordre du jour de la Conférence est attaché (annexe I).

La Conférence était placée sous la présidence de Mme Simone Veil, France. Le président de la Commission plénière était M. H.E. Ibrahim Adam, Ministre de l'Agriculture du Ghana, qui avait présidé la Conférence préparatoire à Genève, du 18 au 24 août 1992.

Des représentants de 116 pays ont pris part à la CIN, ainsi que de 142 organisations non gouvernementales (ONGs) et de 15 organisations des Nations Unies, soit au total quelque 1400 personnes, dont 140 ministres. Bon nombre des délégations gouvernementales étaient dirigées par le Ministre de la Santé ou le Ministre de l'Agriculture.

## 2. LA COMPOSITION DE LA DELEGATION SUISSE

La délégation suisse, dirigée par M. Jean-François Giovannini, Directeur suppléant de la DDA, était composée, d'une part, de représentants des trois offices fédéraux concernés, à savoir la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral de l'agriculture, et du représentant de la Suisse auprès de la FAO à Rome, chargés de tâches politiques et négociatoires, et, d'autre part, d'un membre de la Commission fédérale de l'alimentation, d'un membre du Département des oeuvres sociales du canton du Tessin et de représentants du secteur privé, à savoir de l'industrie et des consommateurs, chargés de tâches consultatives techniques, notamment en vue de l'action future en Suisse dans la cadre du suivi de la CIN.

La liste de la délégation se trouve en annexe II.

## 3. LES PRINCIPAUX SUJETS ET LES TRAVAUX DE LA CIN

### 3.1. La Déclaration et le Plan d'Action

La Conférence était appelée à adopter une "Déclaration mondiale sur la Nutrition" et un "Plan d'Action pour la Nutrition". Ces documents avaient été préparés à la Conférence préparatoire qui s'est tenue en août 1992 à Genève. La Commission plénière et son comité de rédaction avaient pour tâche de mettre au point la version finale. Les déclarations des chefs de délégation étaient faites en réunion plénière de la Conférence.

La situation alimentaire et nutritionnelle dans le monde d'aujourd'hui est très grave. Près de 780 millions d'habitants des pays en développement - soit une personne sur cinq dans les pays en développement - n'ont pas les moyens de se procurer chaque jour la ration alimentaire de base indispensable.

Outre la faim, il y a aussi la malnutrition. Elle prend souvent la forme de carences nutritionnelles. Plus de 2 milliards de personnes, surtout des femmes et des enfants, présentent une carence en un ou plusieurs micronutriments. Ces carences peuvent avoir d'importantes conséquences pour la santé de la population et pour le développement des enfants - p.ex. le manque de fer qui est à l'origine d'anémies graves surtout pour les femmes enceintes et pour les enfants, le manque d'iode qui peut causer le crétinisme, le manque en vitamine A qui conduit à la cécité et en outre réduit sensiblement la résistance aux maladies infectieuses et favorise la mortalité des enfants. Ces carences causent des ravages dans les pays pauvres. Des 35'000 enfants qui meurent chaque jour dans les pays en développement, on peut admettre que la majorité est victime de la malnutrition.

Or, à condition de prendre les mesures nécessaires, les carences peuvent être évitées, et, notamment pour les carences qui viennent d'être énumérées, il est possible d'y arriver dans un avenir relativement proche. Education, information, création de revenus, politique des prix, amélioration de la situation de la femme, qualité des aliments, mais aussi assainissement et approvisionnement en eau potable, sont quelques-uns des domaines où l'action s'impose. Cela est vrai surtout pour les pays en développement, mais aussi pour les populations pauvres des pays industrialisés. La cause principale de la faim et de la malnutrition est la pauvreté.

Dans les pays du Nord, la malnutrition peut prendre d'autres formes: les régimes alimentaires trop riches ou déséquilibrés sont à l'origine de la forte prévalence p.ex. des maladies cardio-vasculaires qui sont une cause majeure de décès dans nos pays; un meilleur régime alimentaire permettrait de prévenir ces maladies. Dans les pays du Sud également et sous l'effet de l'urbanisation et des changements de modes de vie, les régimes alimentaires sont souvent déséquilibrés, ce qui entraîne l'augmentation de certaines maladies comme dans les milieux occidentaux.

La Déclaration (voir texte en annexe V) souligne d'emblée que "la faim et la malnutrition sont inacceptables dans un monde qui dispose à la fois des connaissances et des ressources voulues pour mettre fin à cette catastrophe humaine. .... L'accès à des aliments nutritionnellement appropriés et sans danger est un droit universel. .... Il existe dans l'ensemble du monde assez de nourriture pour tous; le principal problème est celui des conditions d'accès à cette nourriture qui ne sont pas équitables. .... Nous nous engageons à agir en commun pour que le droit d'être à l'abri de la faim devienne une réalité. Nous prenons le ferme engagement d'oeuvrer ensemble pour le bien-être nutritionnel durable de tous dans

un monde en paix, juste et écologiquement sûr." (paragraphe 1).

La Déclaration énonce ensuite les principales causes de cette situation critique, les conditions qui doivent être remplies pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être nutritionnel pour tous, les engagements à prendre à cet effet, sur le plan économique, social et politique et en matière notamment de production agricole, de santé et d'éducation, pour ne nommer que ces domaines, et les objectifs à atteindre.

Il est reconnu notamment que "le bien-être nutritionnel de tous est une des conditions préalables du développement des sociétés et doit être un objectif-clef du développement humain. Il doit être au centre de nos plans et stratégies de développement socio-économique. .... Les politiques et programmes doivent être axés sur ceux qui en ont le plus besoin". Notre priorité doit être la mise en oeuvre de politiques et programmes centrés sur la population, qui donnent aux pauvres des villes et des campagnes un meilleur accès aux ressources et une plus grande maîtrise de celles-ci, augmentent la productivité et les revenus et renforcent leur capacité de se prendre eux-mêmes en charge" (paragraphe 11 et 12). Une grande place est donnée aussi à l'aide alimentaire.

Le Plan d'Action (voir annexe VI) donne plus en détail les orientations à suivre dans l'action. Après avoir évoqué les grands principes d'action, soit

- la croissance dans l'équité et la priorité aux plus vulnérables,
  - la participation populaire
  - et la prise en compte de la situation des femmes,
- le Plan traite des problèmes intersectoriels et des stratégies et mesures à prendre. Parmi les principaux éléments stratégiques, il faut compter
- l'intégration de la nutrition dans les politiques et programmes de développement,
  - la sécurité alimentaire des ménages,
  - l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires,
  - la prévention et le traitement des maladies infectieuses (la malnutrition est à la fois une cause de la moindre résistance aux infections et une conséquence des maladies infectieuses),
  - la prise en charge des personnes défavorisées sur le plan socio-économique et vulnérables sur le plan nutritionnel,
  - l'allaitement maternel,

---

1

en anglais: "towards those most in need"; le "en" de la version française introduit une autre nuance. De façon générale, la langue française a été malmenée (tout comme l'espagnol) et la traduction souvent est lourde et parfois difficile à comprendre, occasionnellement elle diffère même de l'original anglais. La Suisse a relevé le même défaut après la Conférence préparatoire, sans beaucoup d'effets. A Rome, travaillant sur l'original anglais, la délégation suisse, tout comme celle de la France, a généralement laissé échapper les erreurs ou défauts de traduction.

- la prévention de carences spécifiques en nutriments et la promotion de régimes alimentaires appropriés et de modes de vie sains
- ainsi que l'évaluation et le suivi de la situation nutritionnelle.

Les recommandations du Plan d'Action doivent se traduire en actions prioritaires adaptées à la réalité de chaque pays et appuyées par des actions au niveau international.

### 3.2. Les délibérations de la Conférence

Bon nombre de délégations, dans leur déclaration en plénière, ont souligné la gravité de la situation et la nécessité de passer à l'action. Plusieurs délégations ont aussi indiqué comment leur pays entend agir ou quels principes devraient guider l'action, tant dans leur pays que sur le plan international. L'orientation générale de la Déclaration mondiale a été généralement approuvée.

Les ONGs ont joué un rôle actif, en coulisse plutôt qu'en commission. Certaines de leurs interventions en plénière étaient fort remarquables.

La gravité des situations de crise telle que la catastrophe en Somalie a entraîné le débat sur l'aide alimentaire et sur ce qui a été appelé le "devoir d'ingérence humanitaire" (évoqué aussi par le Pape Jean-Paul II dans son allocution lors de la séance d'ouverture), devoir ou droit d'ingérence auquel a été opposé le principe de la souveraineté nationale. Après de longues et difficiles négociations, la formule de compromis suivante a trouvé le consensus: les vivres et les fournitures médicales doivent être acheminés sans délai vers ceux qui en ont besoin "dans le respect de la souveraineté nationale, hormis les situations humanitaires exceptionnelles qui restent à apprécier au niveau approprié des instances compétentes des Nations Unies" (paragraphe 9 de la Déclaration).

De même, les conditions qui devraient être observées pour l'aide alimentaire ont été définies plus en détail et les critères de décision pour l'octroi ou non de l'aide alimentaire ont prolongé le débat ouvert déjà lors de la Conférence préparatoire. Ainsi la Déclaration reconnaît "le droit des populations civiles situées dans des zones de conflit à être approvisionnées en produits alimentaires appropriés" et elle affirme qu'"en vertu du droit humanitaire international, (que) les vivres ne doivent pas être utilisés comme instrument politique de coercition. L'aide alimentaire ne peut pas être refusée pour des raisons d'obédience politique, de situation géographique, de sexe, d'âge ou d'appartenance à un groupe ethnique, tribal ou religieux" (paragraphe 15).

Débat délicat également sur la libéralisation du commerce mondial dont la Déclaration reconnaît l'importance pour augmenter les recettes et les devises et favoriser l'emploi dans les pays en développement (paragraphe 17)<sup>2</sup>.

Les débats étaient longs et nourris mais beaucoup moins tendus sur la forme à donner au paragraphe 19 de la Déclaration sur les buts à poursuivre. Les ONGs, suivies notamment par la délégation des Pays Bas, auraient voulu une formulation plus précise et plus contraignante des objectifs à atteindre que l'énoncé très général prévu initialement. A été finalement retenue la mention du besoin de définir des "buts et objectifs mesurables assortis de délais" et ce, pour "la mortalité par inanition et la mortalité liée aux famines; la famine et les maladies dues à des carences nutritionnelles dans les communautés éprouvées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme; les carences en iode et en vitamine A". Pour les autres problèmes nutritionnels à combattre, la Déclaration engage à les "réduire substantiellement au cours de la présente décennie".

Deux autres sujets plus "techniques" ont encore longuement retenu l'attention: le sucre et l'allaitement maternel. En dépit de tous les efforts avant et pendant la Conférence préparatoire, le projet de texte, en particulier le chapitre sur les régimes alimentaires appropriés qui traite également des tendances récentes, ne faisait pas mention du sucre raffiné, tout en relevant la diminution de la consommation de glucides complexes. De longues conciliabules ont permis de l'introduire, pudiquement caché sous le nom de "glucides raffinés" (Plan d'Action, paragraphe 39).

Le débat non sans passion sur l'allaitement maternel a permis de donner au paragraphe 33 qui lui était consacré (à l'intérieur du chapitre consacré aux personnes défavorisées et vulnérables) la place et la portée qui lui reviennent comme chapitre séparé. Les amendements apportés rapprochent aussi le texte des positions adoptées à ce sujet par les Etats Membres de l'OMS et le Conseil d'Administration de l'UNICEF.

---

2

Le texte adopté est moins satisfaisant cependant que celui agréé à Genève lors de la Conférence préparatoire: dans le projet initial soumis à Genève, le texte y relatif avait prôné "l'importance vitale" de la libéralisation. Suite à un amendement proposé par la Suisse, la Conférence préparatoire avait alors nuancé le texte en y introduisant une référence aux conditions propres aux pays en développement et aux populations pauvres qui devraient être prises en considération en cette matière; puis a été ajoutée la mention des mesures d'ajustements structurels. L'amendement visant à enlever le mot "vitale" n'a pas été retenu. Le comité de rédaction préparant la version soumise à Rome a restreint aux mesures d'ajustements structurels la référence aux pays en développement et aux populations pauvres à prendre en considération dans le processus de libéralisation, et l'a limitée à "certains groupes vulnérables" (ce n'est pas le seul cas de modification de fond opérée entre septembre et décembre sans transparence). Dans la Commission plénière à Rome, la délégation des Etats-Unis a fait la concession d'accepter de biffer les mots "vitale" et "certains" mais était intransigeante dans son opposition à la réintroduction de la référence à la libéralisation.

#### 4. LES POSITIONS DE LA DELEGATION SUISSE

##### 4.1. Les lignes directrices de la délégation

Les objectifs de la délégation suisse étaient de

- contribuer à ce que la CIN aboutisse à des engagements politiques effectifs en vue de mettre un terme aux situations inacceptables de faim et de malnutrition incompatibles avec les droits fondamentaux de l'être humain;
- souligner l'importance de la responsabilité de chacun dans la réalisation des actions à entreprendre;
- faire reconnaître l'importance du cadre politique et économique: la faim étant avant tout causée par la pauvreté, il est nécessaire de lier la lutte contre la faim et la malnutrition contre la pauvreté;
- préconiser une approche intersectorielle;
- éviter toute incompatibilité avec la législation suisse;
- tenir compte des intérêts de la politique agricole suisse;
- éviter la mention de tout engagement financier allant au-delà de ce que la Suisse a déjà accepté dans d'autres enceintes (CNUED, Rio).

Les lignes directrices de la délégation suisse sont reproduites en annexe III.

##### 4.2. Déclaration en plénière

Dans sa déclaration en plénière, dont le texte est joint en annexe IV, le Chef de la délégation, reconnaissant que la faim et l'absence de sécurité alimentaire sont une réalité pour de nombreux groupes de population, dans le Sud et dans le Nord, a souligné que de telles situations sont inacceptables et incompatibles avec les droits fondamentaux de l'être humain. Nous devons être conscients du cadre politique et économique de l'action à entreprendre. Les deux causes principales de la faim sont la pauvreté et les conflits armés. Tout doit être fait afin que le droit élémentaire à l'alimentation soit effectivement respecté pour les populations touchées par un conflit ou une guerre. La lutte contre la faim et la malnutrition doit aussi être directement liée à celle contre la pauvreté et un effort particulier doit être entrepris en faveur des couches de population les plus pauvres.

Il a rappelé aussi que dans les actions à entreprendre, toutes les parties doivent assumer des responsabilités à tous les niveaux, allant des familles aux autorités gouvernementales. Il a souligné la responsabilité directe qui revient au secteur privé, tant les producteurs - parmi lesquels les agriculteurs et les éleveurs - que l'industrie,

notamment les industries chimique, pharmaceutique et alimentaire.

Dans l'action à entreprendre par chaque pays selon le contexte qui lui est propre, certaines orientations sont particulièrement importantes: premièrement, la politique nutritionnelle doit prendre en compte les effets à long terme. A cette fin, il importe de veiller surtout à la coopération interprofessionnelle et interministérielle. Une attention particulière doit être donnée à l'impact sur l'environnement, notamment par la production agricole et la transformation industrielle.

Deuxièmement, la politique agricole doit préserver et promouvoir la capacité productive de l'agriculture et assurer des conditions propices au rôle multifonctionnel du secteur agricole comme producteur d'aliments, source d'emplois et comme agent environnemental.

Troisièmement, l'amélioration de la nutrition dépend largement de l'amélioration et du renforcement de l'éducation générale, de l'information du public et de la formation en nutrition, notamment du personnel de santé et du personnel enseignant. Dans la très grande majorité des pays, dans le Nord tout comme dans le Sud, un grand effort reste à faire pour renforcer et améliorer tant l'information que la formation nutritionnelles. Le Chef de la délégation a déclaré que la Suisse entend bien s'engager dans cette voie. Il importe aussi de renforcer ou de mieux orienter les recherches en la matière.

La déclaration a souligné enfin qu'il est de la plus grande importance que la Conférence aboutisse à l'action, pour l'élaboration puis la mise en pratique de politiques et de stratégies nutritionnelles efficaces.

#### 4.3. Participation aux travaux de la Commission plénière

La délégation suisse a pris une part active aux travaux de la Commission qui était chargée de revoir le projet de la Déclaration mondiale et du Plan d'Action et elle a proposé plusieurs amendements qui, pour la très grande majorité, ont été adoptés par la Commission.

---


3

Répondant à l'invitation du Secrétaire de la CIN, la Suisse avait déjà fait connaître des propositions d'amendements après la diffusion du projet des deux documents à la suite de la Conférence préparatoire. Plusieurs de ces amendements avaient été retenus dans la version soumise à la CIN; presque tous les autres amendements ont été adoptés lors de la CIN, soit que la délégation suisse les ait présentés une nouvelle fois, soit qu'une autre délégation les ait pris à son compte. Lors de la Conférence préparatoire, la délégation suisse avait présenté bon nombre d'amendements qui ont été largement retenus.



Les amendements ainsi adoptés ont porté sur les sujets suivants:

- droit universel aux aliments: mettre la reconnaissance de ce droit au début (D<sup>4</sup> 1; cette mention se trouvait noyée au paragraphe 17); pas de différence à cet égard entre le Nord et le Sud (P<sup>4</sup> 10; dans le projet, le paragraphe se limitait aux pays en développement);
- politique agricole: reconnaître l'importance de la politique agricole ainsi que sa multifonctionnalité (D 6; P 8 bis);
- politique démographique: introduire la notion de la libre détermination par les parents et en connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances dans l'intérêt des générations présentes et futures (à la place de l'objectif d'un taux de fécondité en rapport avec la dotation des pays en ressources naturelles; P 16);
- allaitement maternel: reconnaître que l'allaitement au sein est l'alimentation idéale du nourrisson et du jeune enfant; reconnaître la responsabilité du secteur privé pour la promotion de l'allaitement au sein (P 33);
- recherche: promouvoir la recherche nutritionnelle et socio-économique sur divers sujets spécifiques (P 29k; 30h; 38i);
- prise en compte des habitudes alimentaires locales ainsi que des aliments localement disponibles et des techniques de production locales (P 6; 38c; 38e; 41j);
- renforcer la formation, promouvoir ou faciliter la diffusion d'informations nutritionnelles pertinentes (P 20b; 29k; 30h; 38c; 38g;) et assurer le droit pour tous aux informations sur la situation nutritionnelle (P 41);
- environnement: assurer que les pratiques agricoles soient écologiquement sûres (P 29i);
- engager les institutions des Nations Unies et les autres parties concernées à diffuser pour le grand public les principaux points de la Déclaration et du Plan d'Action (P 45bis);
- quelques amendements rédactionnels.

  
Jean-François Giovannini  
Chef de la délégation

Les renseignements sont fournis par les services

de la Direction des renseignements généraux de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

Le présent document est destiné à l'usage des services de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

et de la Direction des renseignements particuliers de la Confédération suisse

Confédération suisse  
Direction des renseignements généraux  
Direction des renseignements particuliers



# INTERNATIONAL CONFERENCE ON NUTRITION



FAO/WHO JOINT SECRETARIAT

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION  
OF THE UNITED NATIONS

WORLD HEALTH  
ORGANIZATION

## INTERNATIONAL CONFERENCE ON NUTRITION PROVISIONAL AGENDA

Rome, Italy, 5-11 December 1992

Opening of the Meeting

Item 1 Conference Procedural and Organizational Matters

- Election of the Chairperson
- Adoption of the Agenda and Timetable
- Organization of the Work of the Conference
- Election of the Vice Chairpersons, Rapporteurs and Chairperson of the Commission of the Whole
- Appointment of the Credentials & Drafting Committees

Item 2 General Discussion of the World Declaration and Plan of Action for Nutrition

The General Discussion will be held in the Plenary.

Item 3 Adoption of the Draft Texts of the World Declaration and Plan of Action for Nutrition.

These documents were prepared at the Preparatory Committee Meeting(s) and will be reviewed by the Commission of the Whole and submitted to the Plenary for Adoption.

Item 4 Adoption of the World Declaration and Plan of Action for Nutrition

W/J7903



INTERNATIONAL CONFERENCE  
ON  
FOOD AND AGRICULTURE



WORLD FOOD  
PROGRAMME

FOOD AND AGRICULTURE  
ORGANIZATION

INTERNATIONAL CONFERENCE ON  
FOOD AND AGRICULTURE  
1979-1980

Opening of the Meeting  
1. Conference on Food and Agricultural Policy

1.1.1. Opening of the Conference  
1.1.2. Declaration of the Conference  
1.1.3. Adoption of the Terms of Reference  
1.1.4. Election of the President and Vice-Presidents  
1.1.5. Election of the Secretary-General and the Secretary  
1.1.6. Election of the Members of the Conference  
1.1.7. Adoption of the Rules of Procedure  
1.1.8. Adoption of the Agenda  
1.1.9. Adoption of the Declaration of the Conference  
1.1.10. Adoption of the Final Declaration

1.1.11. Adoption of the Final Declaration  
1.1.12. Adoption of the Final Declaration

1.1.13. Adoption of the Final Declaration  
1.1.14. Adoption of the Final Declaration  
1.1.15. Adoption of the Final Declaration  
1.1.16. Adoption of the Final Declaration  
1.1.17. Adoption of the Final Declaration  
1.1.18. Adoption of the Final Declaration  
1.1.19. Adoption of the Final Declaration  
1.1.20. Adoption of the Final Declaration

1.1.21. Adoption of the Final Declaration  
1.1.22. Adoption of the Final Declaration

Annexe IIParticipation de la Suisse à la Conférence internationale sur la nutrition (CIN), Rome, 5 - 11 décembre 1992

La délégation suisse est composée comme suit:

Tâches politiques et négociatoires

Délégués membres de l'Administration fédérale:

Monsieur Jean-François Giovannini (Chef de la délégation)  
Directeur suppléant de la Direction de la coopération  
au développement et de l'aide humanitaire

Madame Immita Cornaz  
Direction de la coopération au  
développement et de l'aide humanitaire

Monsieur Jürg Lüthy  
Office fédéral de la santé publique

Monsieur Rudolph de Pourtalès, Ministre,  
Représentant permanent de la Suisse  
à l'OAA, au PAM et au CAM, Rome

Monsieur Igor Marincek  
Office fédéral de l'agriculture

Tâches consultatives techniques, notamment en vue de l'action future en Suisse dans le cadre du suivi de la CIN

Délégués du secteur privé, de l'EPFZ et des cantons:

Monsieur le Professeur Hannes B. Staehelin  
Hôpital universitaire de Bâle, Président de l'Union suisse pour la  
recherche alimentaire, membre de la Commission fédérale de  
l'alimentation, représentant les milieux médicaux et la recherche

Madame Nicolette Monnier  
Membre de la Fédération romande des consommatrices,  
représentant les organisations de consommateurs

Monsieur Marc Horisberger  
Nestec SA, Vevey,  
représentant l'industrie

Monsieur Antoine Casabianca  
Dipartimento opere sociali, Bellinzona  
Directeur de la campagne tessinoise pour une  
alimentation saine, représentant les cantons

Annexe II

Participation de la Suisse à l'élaboration d'un rapport national sur la corruption  
(CIVIL 1996 3 - 11 décembre 1996)

La délégation suisse est composée comme suit:

Titulaire suisse: M. [Nom]

D'autres membres de la délégation: M. [Nom]

Monsieur Jean-François [Nom] (Chef de la délégation)

Directeur régional de l'OCDE de la corruption

et développement de la Suisse à Paris

Monsieur [Nom]

Directeur de la corruption

développement de la Suisse à Paris

Monsieur [Nom]

Officier fédéral de la police

Monsieur [Nom] de l'OCDE

Représentant permanent de la Suisse

à l'OCDE au 15 rue de la Corneille

Monsieur [Nom]

Officier fédéral de la police

Titulaire suisse: M. [Nom] (Chef de la délégation)

Directeur régional de l'OCDE de la corruption

et développement de la Suisse à Paris

Monsieur [Nom]

Directeur de la corruption

développement de la Suisse à Paris

et développement de la Suisse à Paris

Monsieur [Nom]

Membre de la délégation suisse de l'OCDE

représentant les entreprises de la Suisse

Monsieur [Nom]

Membre de la délégation

représentant l'industrie

Monsieur [Nom]

Directeur de l'OCDE

Directeur de la corruption

développement de la Suisse à Paris

#### IV. Les lignes directrices de la position suisse à la CIN

La délégation suisse poursuivra à Rome le travail qu'elle a entrepris lors de la Conférence préparatoire de Genève. Elle s'engagera notamment à :

- travailler à ce que la Conférence aboutisse à des engagements politiques effectifs, de la part des pays et des organisations internationales, en vue de mettre un terme aux situations inacceptables de faim et de malnutrition incompatibles avec les droits fondamentaux de l'être humain. La nutrition étant un élément crucial du développement individuel et des collectivités, un effort particulier doit être entrepris en faveur des couches de population les plus pauvres;
- souligner, tout en respectant les spécificités nationales dans l'application du Plan d'Action, l'importance de la responsabilité de chacun : des populations, des acteurs économiques (notamment agriculteurs, entreprises alimentaires et commerce), et des gouvernements ainsi que de la communauté internationale à titre subsidiaire. A ce titre, la Suisse se fera l'avocate d'une amélioration et d'un renforcement de la formation, de l'éducation et de l'information nutritionnelles;
- faire reconnaître l'importance du cadre politique et économique: la faim étant avant tout causée par la pauvreté, il est nécessaire de lier la lutte contre la faim et la malnutrition à la lutte contre la pauvreté. Dans cette optique, il s'agit de promouvoir un cadre réaliste de l'activité économique permettant d'assurer la sécurité alimentaire et le bien-être nutritionnel pour tous. A cet égard, la Suisse soutient une approche qui vise à encourager l'initiative privée. Elle souligne la nécessité de tenir compte, dans les efforts de libéralisation des échanges, des besoins et des possibilités des pays en développement, ainsi que de la sécurité alimentaire et des principes écologiques. De même, il faut souligner l'importance de la politique agricole (qui doit promouvoir les capacités nationales de production) tout comme la multifonctionnalité de l'agriculture (production d'aliments et source de revenus ainsi que d'emplois);
- préconiser une approche intersectorielle (ou intégrée) tenant compte aussi de l'impact des questions alimentaires et nutritionnelles sur l'environnement;
- éviter toute incompatibilité des recommandations avec la législation suisse en général et avec la législation alimentaire suisse en particulier. La délégation suisse s'opposera à toute formulation contraignante contraire à la politique suisse de nutrition;
- tenir compte des intérêts de la politique agricole suisse à travers l'acceptation de la Déclaration et du Plan d'Action;
- éviter la mention de tout engagement financier allant au-delà de ce que la Suisse a déjà accepté dans d'autres enceintes (CNUCED, Rio).

III. Les autres dimensions de la responsabilité sociale d'entreprise

Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats de l'étude de cas menée par l'association suisse de la responsabilité sociale d'entreprise (ASRS).

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie présente le cadre théorique de la responsabilité sociale d'entreprise. La deuxième partie présente les résultats de l'étude de cas. La troisième partie présente les conclusions et les recommandations.

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie présente le cadre théorique de la responsabilité sociale d'entreprise. La deuxième partie présente les résultats de l'étude de cas. La troisième partie présente les conclusions et les recommandations.

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie présente le cadre théorique de la responsabilité sociale d'entreprise. La deuxième partie présente les résultats de l'étude de cas. La troisième partie présente les conclusions et les recommandations.

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie présente le cadre théorique de la responsabilité sociale d'entreprise. La deuxième partie présente les résultats de l'étude de cas. La troisième partie présente les conclusions et les recommandations.

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie présente le cadre théorique de la responsabilité sociale d'entreprise. La deuxième partie présente les résultats de l'étude de cas. La troisième partie présente les conclusions et les recommandations.

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie présente le cadre théorique de la responsabilité sociale d'entreprise. La deuxième partie présente les résultats de l'étude de cas. La troisième partie présente les conclusions et les recommandations.

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie présente le cadre théorique de la responsabilité sociale d'entreprise. La deuxième partie présente les résultats de l'étude de cas. La troisième partie présente les conclusions et les recommandations.



CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION  
ROME, 5 - 11 DECEMBRE 1992

DECLARATION DE M. JEAN-FRANCOIS GIOVANNINI  
CHEF DE LA DELEGATION SUISSE

---

Permettez-moi tout d'abord d'adresser les félicitations de mon pays à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et à l'Organisation Mondiale de la Santé d'avoir mis sur pied cette Conférence dont le thème est absolument essentiel.

Comme le confirment les documents de la Conférence, la faim, et l'absence de sécurité alimentaire, sont une réalité pour de nombreux groupes de population, et cela surtout dans les pays du Sud mais aussi dans le Nord. De telles situations sont inacceptables et incompatibles avec les droits fondamentaux de l'être humain.

Par ailleurs, la nutrition adéquate est un élément crucial du développement des individus et des collectivités. La malnutrition - qu'elle soit liée à la faim et causée par la pauvreté ou qu'elle résulte d'une abondance mal gérée - est toujours une menace pour la santé, voire pour la vie.

Trop longtemps l'impact de la nutrition pour la santé individuelle et pour le développement a été ignoré ou occulté et il est juste que cette Conférence nous engage très clairement à aller au-delà des problèmes de la faim et à assurer ce qu'on a si bien nommé le bien-être nutritionnel et à en reconnaître la portée à la fois économique et sociale.

- 2 -

Nous devons être conscient du cadre politique et économique de l'action à entreprendre. Faim et malnutrition ne sont pas une fatalité: elles sont essentiellement causées par l'homme. Les deux causes principales de la faim - et dans une certaine mesure de la malnutrition - sont la pauvreté et les conflits armés. Tout doit être fait afin que le droit élémentaire à l'alimentation soit effectivement respecté pour les populations touchées par un conflit ou une guerre. La lutte contre la faim et la malnutrition doit aussi être directement liée à celle contre la pauvreté et un effort particulier doit être entrepris en faveur des couches de population les plus pauvres. Le but devrait bien être que tous les ménages puissent jouir d'une sécurité alimentaire et que le bien-être nutritionnel soit assuré pour tous.

\* \* \*

Afin d'atteindre ce but, nous sommes tous appelés à agir et à assumer des responsabilités, à tous les niveaux. Il importe que les familles et les ménages soient en mesure d'avoir accès aux aliments, c.à.d. qu'ils puissent produire les aliments ou qu'ils puissent gagner le revenu nécessaire pour les acheter. Il revient aux autorités gouvernementales et à la communauté internationale de favoriser la création de conditions propices à cet effet, à travers la politique agricole et la politique commerciale notamment, mais aussi par la législation alimentaire et la politique nutritionnelle.

Le secteur privé a également une responsabilité directe. Cela vaut tant pour les producteurs - à savoir les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs - que pour l'industrie. Sont concernées l'industrie chimique et pharmaceutique d'une part, qui peut appuyer la production ou

- 3 -

jouer un rôle dans la fortification des aliments, mais surtout l'industrie alimentaire, qui, par la qualité des produits qu'elle met sur le marché et par la promotion des produits, peut influencer les modes alimentaires.

\* \* \*

S'il est vrai que chaque pays doit chercher à assurer le bien-être nutritionnel pour l'ensemble de la population, chaque pays doit définir son approche selon le contexte et les besoins qui lui sont propres. Dans ce cadre, certaines orientations nous semblent particulièrement importantes et je voudrais en relever trois.

La première concerne l'orientation à donner à la politique nutritionnelle et à la stratégie pour assurer le bien-être nutritionnel. Elle doit prendre en compte les effets à long terme et assurer la durabilité des actions. A cette fin, il importe de suivre une approche intersectorielle et de veiller surtout à la coopération interprofessionnelle et interministérielle. Une attention particulière doit être donnée à l'impact sur l'environnement, en particulier par la production agricole ou la transformation industrielle. La nécessité d'une telle approche intersectorielle - qui correspond également au message de la Conférence de Rio - s'applique aussi à l'action au plan régional et international, qu'elle soit gouvernementale ou privée.

En deuxième lieu, il importe de reconnaître le rôle déterminant que joue la politique agricole. De concert avec la politique économique générale, elle doit chercher à préserver et à promouvoir de manière durable la capacité productive de l'agriculture. Elle doit favoriser des

conditions propices au rôle multifonctionnel du secteur agricole comme producteur d'aliments, source d'emplois et de revenus et comme agent environnemental par l'utilisation judicieuse des ressources naturelles. Le problème des pénuries locales d'aliments doit être résolu par la combinaison des stratégies visant à accroître la production locale, à promouvoir l'échange régional et international et à maintenir des stocks minimaux au niveau national.

Un troisième facteur essentiel pour assurer le bien-être nutritionnel pour tous est le complexe formé par les trois éléments qui sont éducation générale, information du public et formation en nutrition du personnel de santé et du personnel enseignant.

L'éducation générale, surtout si les filles et les femmes peuvent en bénéficier, permet aux familles d'améliorer leur alimentation grâce à une meilleure connaissance des besoins alimentaires et de la valeur nutritionnelle; l'éducation générale permet aussi d'améliorer les revenus et elle constitue une bonne base pour la vulgarisation agricole.

La formation nutritionnelle du personnel soignant et du personnel médical est essentielle non seulement pour soigner la malnutrition mais surtout pour la combattre et la prévenir. Quant aux enseignants, sans connaissances nutritionnelles au moins élémentaires, ils seront incapables d'inciter les enfants et les jeunes à améliorer leurs habitudes alimentaires; à travers les enfants, l'école peut souvent atteindre de façon très efficace les familles. Et enfin il y a l'information donnée au grand public et notamment aux consommateurs et aux mères de famille, sur la valeur nutritionnelle, sur l'intérêt de certains modes

- 5 -

alimentaires, sur les précautions à prendre; cette information est d'une grande importance dans la lutte pour une meilleure nutrition à la portée des familles. J'aimerais ajouter que cela est vrai aussi pour les familles moins favorisées car, et il faut le souligner, une meilleure nutrition n'est pas nécessairement une nutrition plus coûteuse.

La formation nutritionnelle aussi bien que l'information doivent être basées sur des connaissances précises. Un rôle de choix revient à cet égard à la recherche, qui dans certains domaines doit être renforcée ou mieux orientée. Il est important aussi de favoriser l'échange d'informations et la diffusion des expériences acquises.

Dans la très grande majorité des pays, dans le Nord tout comme dans le Sud, un grand effort reste à faire pour renforcer et améliorer tant l'information que la formation nutritionnelle. Mon pays entend bien s'engager dans cette voie.

\* \* \*

Pour conclure, je voudrais souligner encore une fois combien il est important que cette Conférence nous engage à agir et que les deux organisations responsables de la Conférence, la FAO et l'OMS, de concert avec les autres organisations, appuient les pays membres dans l'élaboration puis la mise en pratique de politiques et de stratégies nutritionnelles efficaces.

\* \* \*





## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

ICN/92/2-Rev.3

11 décembre 1992

F

### DECLARATION MONDIALE SUR LA NUTRITION

1. Nous, Ministres et Plénipotentiaires représentant ..... Etats et la CEE à la Conférence internationale sur la nutrition (Rome, décembre 1992), nous déclarons déterminés à éliminer la faim et à réduire toutes les formes de malnutrition. La faim et la malnutrition sont inacceptables dans un monde qui dispose à la fois des connaissances et des ressources voulues pour mettre fin à cette catastrophe humaine. Nous reconnaissons que l'accès à des aliments nutritionnellement appropriés et sans danger est un droit universel. Nous reconnaissons qu'il existe dans l'ensemble du monde assez de nourriture pour tous; le principal problème est celui des conditions d'accès à cette nourriture qui ne sont pas équitables. Au nom du droit à un niveau de vie décent, et notamment à une alimentation suffisante, énoncé dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, nous nous engageons à agir en commun pour que le droit d'être à l'abri de la faim devienne une réalité. Nous prenons le ferme engagement d'œuvrer ensemble pour le bien-être nutritionnel durable de tous dans un monde en paix, juste et écologiquement sûr.
2. Malgré l'amélioration sensible, dans le monde entier, de l'espérance de vie, de l'alphabétisation des adultes et de l'état nutritionnel, nous considérons tous avec la plus profonde inquiétude le fait inacceptable que près de 780 millions d'habitants des pays en développement - soit 20 % de la population - n'ont toujours pas les moyens de se procurer chaque jour la ration alimentaire de base indispensable à leur bien-être nutritionnel.
3. Nous déplorons particulièrement le nombre toujours plus grand d'enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. En outre, plus de 2 milliards de personnes, surtout des femmes et des enfants, présentent une carence en un ou plusieurs micronutriments. Il y a encore des enfants qui naissent avec une arriération mentale par suite d'une carence en iode; d'autres enfants perdent la vue et meurent du fait d'une carence en vitamine A; et un nombre considérable de femmes et d'enfants souffrent d'une carence en fer. Des centaines de millions de personnes souffrent de maladies transmissibles et non transmissibles provoquées par des aliments et de l'eau contaminés. En même temps, des maladies chroniques non transmissibles liées à une alimentation excessive ou déséquilibrée sont une cause fréquente de décès prématurés dans les pays développés comme dans les pays en développement.

W/Z9791/c

4. Nous demandons à l'ONU d'envisager de toute urgence de proclamer une Décennie internationale de l'alimentation et de la nutrition, en mettant à profit les structures existantes et les ressources disponibles, afin de faire une plus large place à la réalisation des objectifs de la présente Déclaration mondiale sur la nutrition. Il faudrait, ce faisant, accorder une importance particulière aux problèmes alimentaires et nutritionnels de l'Afrique, ainsi que de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes.

5. Nous reconnaissons que la pauvreté et l'ignorance, qui tiennent souvent au sous-développement, sont les causes premières de la faim et de la sous-alimentation. Il y a, dans la plupart des sociétés, des pauvres qui n'ont pas un accès suffisant aux éléments essentiels du bien-être nutritionnel, à savoir : une alimentation convenable, une eau saine, de bonnes conditions d'assainissement et des services de santé et d'éducation.

6. Nous nous engageons à faire en sorte que les politiques et programmes de développement débouchent sur une amélioration durable du bien-être de l'homme, respectent l'environnement et permettent d'améliorer la nutrition et la santé des générations présentes et futures. Les rôles multifonctionnels de l'agriculture, notamment pour ce qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture durable et la conservation des ressources naturelles, sont particulièrement importantes dans ce contexte. Nous devons adopter, aux niveaux des familles, des ménages, des communautés, des pays et de la communauté internationale, des politiques et des programmes économiques et sociaux cohérents en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche, d'alimentation, de nutrition, de santé, d'éducation, de démographie, de défense de l'environnement, qui soient propres à assurer et à maintenir un rapport équilibré entre la population et les ressources disponibles, et entre les zones rurales et urbaines.

7. La lenteur des progrès accomplis dans la résolution des problèmes nutritionnels s'explique par le fait que de nombreux pays n'ont ni les ressources humaines et financières, ni les moyens institutionnels, ni l'engagement politique nécessaires pour évaluer la nature, l'ampleur et les causes de ces problèmes et appliquer des programmes concertés pour y remédier. Des travaux de recherche fondamentale et appliquée et des mécanismes de surveillance alimentaire et nutritionnelle sont indispensables pour mieux cerner les facteurs qui contribuent aux problèmes de malnutrition et trouver les moyens d'éliminer ces problèmes, en particulier chez les femmes, les enfants et les personnes âgées.

8. En outre, les disparités persistantes sur le plan social et économique ainsi qu'entre les sexes; les pratiques et les lois discriminatoires; les inondations, les cyclones, la sécheresse, la désertification et d'autres catastrophes naturelles; et, dans de nombreux pays, l'insuffisance des budgets alloués à l'agriculture, à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux, font également obstacle au bien-être nutritionnel.

9. Les guerres, l'occupation, les troubles civils, les catastrophes naturelles, les violations des droits de l'homme et certaines politiques socio-économiques inadaptées se sont traduites par des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de populations civiles non combattantes mais victimes de la guerre et de migrants, qui figurent parmi les groupes les plus vulnérables du point de vue nutritionnel. Les ressources dont on dispose pour prendre en charge et réadapter ces groupes sont souvent tout à fait insuffisantes et les carences nutritionnelles sont courantes. Toutes les parties intéressées doivent coopérer pour assurer



l'acheminement et la distribution, dans des conditions de sécurité et dans délai, des vivres et des fournitures médicales appropriés vers ceux qui en ont besoin, conformément à la Charte des Nations Unies.

10. L'évolution de la situation mondiale et l'atténuation des tensions internationales améliorent les perspectives d'un règlement pacifique des différends et nous offrent une occasion sans précédent de réorienter de plus en plus nos ressources vers des activités productives et socialement utiles, propres à garantir le bien-être nutritionnel de tous, et plus particulièrement des populations pauvres, démunies et vulnérables.

11. Nous reconnaissons que le bien-être nutritionnel de tous est une des conditions préalables du développement des sociétés et doit être un objectif clé du développement humain. Il doit être au centre de nos plans et stratégies de développement socio-économique. Le succès n'est possible que si l'on favorise la participation des gens et des communautés et des actions multisectorielles à tous les niveaux en tenant compte de leurs effets à long terme. Il peut être nécessaire de prendre ou de renforcer des mesures d'amélioration du bien-être nutritionnel à court terme ou de les renforcer pour compléter les améliorations découlant d'efforts de développement à long terme.

12. Les politiques et programmes doivent être axés sur ceux qui en ont le plus besoin. Notre priorité doit être la mise en oeuvre de politiques et de programmes centrés sur la population, qui donnent aux pauvres des villes et des campagnes un meilleur accès aux ressources et une plus grande maîtrise de celles-ci, augmentent leur productivité et leurs revenus et renforcent leur capacité de se prendre eux-mêmes en charge. Nous devons encourager et soutenir les initiatives des individus et des communautés et faire en sorte que les pauvres prennent part aux décisions qui influent sur leurs conditions de vie. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance de la cellule familiale pour assurer l'alimentation, la nutrition et les soins voulus pour répondre aux besoins physiques, mentaux, affectifs et sociaux des enfants et d'autres groupes vulnérables, notamment les personnes âgées. Lorsque la cellule familiale ne peut plus faire face à ces responsabilités, c'est la communauté ou le gouvernement qui doit offrir un réseau de soutien aux personnes vulnérables. En conséquence, nous nous engageons à renforcer et promouvoir l'unité familiale, car c'est l'unité de base de la société.

13. Le droit des femmes et des adolescentes à une alimentation appropriée est capital. Leur santé et leur éducation doivent être améliorées. Les femmes doivent avoir la possibilité de participer aux décisions; on doit leur permettre de mieux accéder aux ressources et d'en avoir une maîtrise accrue. Il est particulièrement important d'assurer des services de planification familiale aux hommes comme aux femmes et de fournir un appui aux femmes, en particulier celles qui ont un travail rémunéré ou non, pendant la grossesse et l'allaitement, et lorsque leurs enfants sont en bas âge. Il faudrait aussi encourager les hommes, au moyen d'activités de formation appropriées, à jouer un rôle actif dans la promotion du bien-être nutritionnel.

14. L'aide alimentaire peut être utilisée pour faire face aux situations d'urgence, et apporter des secours aux réfugiés et aux personnes déplacées, ainsi qu'à l'appui de la sécurité alimentaire des ménages et du développement communautaire et économique; les pays qui bénéficient d'une aide alimentaire d'urgence devraient recevoir suffisamment de ressources

pour passer du stade du relèvement à celui du développement, ce qui leur permettra de faire face aux situations d'urgence. Il faut veiller à ne pas créer de dépendance et éviter toute incidence négative sur les habitudes alimentaires et sur la production vivrière locale et sa commercialisation. Avant que l'aide alimentaire ne soit réduite ou interrompue, il faut prendre des mesures pour avertir le plus tôt possible les pays bénéficiaires, afin qu'ils puissent chercher d'autres sources et mettre en oeuvre d'autres approches. Lorsque la situation le permet, l'aide alimentaire peut être distribuée par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, avec la participation des populations locales, conformément à la législation interne de chaque pays.

15. Nous réaffirmons l'obligation qui incombe aux nations et à la communauté internationale, de protéger et de respecter le droit des populations civiles qui se trouvent dans les zones de conflit à être approvisionnées en produits alimentaires appropriés du point de vue nutritionnel et en fournitures médicales. Nous affirmons, en vertu du droit humanitaire international, que les vivres ne doivent pas être utilisés comme moyen de pression politique. L'aide alimentaire ne peut pas être refusée pour des raisons d'obédience politique, de situation géographique, de sexe, d'âge ou d'appartenance à un groupe ethnique, tribal ou religieux.

16. Nous reconnaissons que chaque gouvernement est responsable au premier chef de la protection et de la promotion de la sécurité alimentaire et du bien-être nutritionnel de sa population, et notamment de la protection des groupes vulnérables. Toutefois, nous soulignons également que les efforts des pays à faible revenu doivent être soutenus par des initiatives de la communauté internationale dans son ensemble. Parmi ces initiatives doit figurer une augmentation de l'aide publique au développement permettant d'atteindre l'objectif de 0,7 % du PNB des pays développés qui a été adopté par l'ONU et réaffirmé en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement<sup>1</sup>. D'autre part, des renégociations ou des allègements ultérieurs de la dette extérieure pourraient contribuer notablement au bien-être nutritionnel dans les pays à moyen et à faible revenu.

17. Nous reconnaissons l'importance d'une libéralisation et d'une expansion accrues du commerce mondial, qui augmentent les recettes en devises et favorisent l'emploi dans les pays en développement. Des mesures compensatoires demeureront nécessaires pour protéger les pays en développement touchés et les groupes vulnérables des pays à revenu faible ou intermédiaire contre les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel.

18. Nous réaffirmons les objectifs concernant le développement humain, la sécurité alimentaire, le développement rural, la santé, la nutrition, l'environnement et le développement durable énoncés lors d'un certain nombre de conférences et dans des

---

<sup>1</sup> Les pays développés réitèrent leur engagement à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD - chiffre fixé par l'ONU et accepté par eux - et, si ce n'est déjà chose faite, acceptent de renforcer leurs programmes d'aide pour atteindre ce chiffre aussitôt que possible et donner rapidement et effectivement suite à l'Action 21. Certains pays ont accepté d'atteindre ce chiffre avant l'an 2000.

documents internationaux<sup>2</sup>. 8 Nous réitérons notre attachement aux objectifs nutritionnels de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et du Sommet mondial pour l'enfance.

19. Comme base du Plan d'action et pour faciliter la formulation de plans d'activités nationaux, y compris la définition de buts et objectifs mesurables assortis de délais, nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour faire disparaître avant la fin de la présente décennie:

- la mortalité par inanition et la mortalité liée aux famines;
- la famine et les maladies dues à des carences nutritionnelles dans les communautés éprouvées par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme;
- les carences en iode et en vitamine A.

Nous nous engageons également à réduire substantiellement au cours de la présente décennie:

- la famine et la faim chronique généralisée;
- la sous-alimentation, spécialement parmi les enfants, les femmes et les personnes âgées;
- les autres grandes carences en micro-nutriments, notamment en fer;
- les cas de maladies transmissibles et non transmissibles liées au régime alimentaire;
- les obstacles sociaux et autres à un allaitement maternel optimal;
- les mauvaises conditions d'hygiène, y compris l'absorption d'eau non potable.

20. Nous sommes résolus à promouvoir une coopération active entre les gouvernements, les organisations multilatérales, bilatérales et non gouvernementales, le secteur privé, les communautés et les particuliers pour éliminer progressivement les causes du scandale de la faim et de toutes les formes de malnutrition dans un monde d'abondance.

21. Pleinement conscients de la valeur intrinsèque de la vie et de la dignité humaines, nous adoptons le Plan d'action ci-joint et nous exprimons notre ferme volonté de réviser ou d'élaborer, avant la fin de 1994, nos plans d'action nationaux, qui comprendront notamment des buts réalistes et des objectifs quantifiables, en nous fondant sur les principes et les stratégies pertinentes énoncés dans le Plan mondial ci-joint que nous nous engageons à mettre en oeuvre.

---

<sup>2</sup> Conférence mondiale de l'alimentation, 1974; Conférence d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires, 1978; Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, 1979; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1979, notamment les articles 12 et 13; Déclaration d'Innocenti sur la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel, 1990; Conférence de Montréal sur la malnutrition par carence en micronutriments, 1991; Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, 1992.

Le premier paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le second paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le troisième paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le quatrième paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le cinquième paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le sixième paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le septième paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le huitième paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...

Le neuvième paragraphe de l'article 1er de la loi sur le statut des étrangers...



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

ICN/92/2-Rev.2

11 décembre 1992

F

### PLAN D'ACTION POUR LA NUTRITION

(du paragraphe 1 au paragraphe 34 g))

#### I. INTRODUCTION

##### 1. Généralités

1. Malgré les progrès remarquables accomplis depuis quelques dizaines d'années, le monde est encore loin d'avoir atteint l'objectif d'une alimentation et d'une nutrition satisfaisantes pour tous. Plus de 780 millions de personnes n'ont pas suffisamment à manger pour satisfaire leurs besoins quotidiens essentiels en énergie et en protéines, surtout en Afrique, en Asie du Sud et en Amérique latine. Plus de deux milliards de personnes ont un régime alimentaire dans lequel font défaut les vitamines et les sels minéraux indispensables à une croissance et à un développement normaux et pour empêcher un décès prématuré et des handicaps comme la cécité et l'arriération mentale. Par ailleurs, des centaines de millions d'êtres humains souffrent de troubles chroniques provoqués ou aggravés par une alimentation excessive ou déséquilibrée ou par une nourriture et une eau contaminées.

2. Supprimer la faim et la malnutrition est à la portée de l'humanité. La volonté politique jointe à des principes cohérents et à des initiatives concertées aux niveaux national et international peuvent avoir un impact considérable sur ces problèmes nutritionnels. Nombreux sont les pays, dont certains particulièrement défavorisés, qui ont adopté des politiques et pris des mesures visant à renforcer leurs programmes dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé et de la protection de la famille, parvenant ainsi à faire régresser sensiblement la faim et la malnutrition. Il s'agit maintenant de poursuivre dans cette voie et d'accélérer le processus.

3. Le présent Plan mondial d'action se propose de donner des orientations aux gouvernements, qui interviendront en association avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les collectivités locales, les familles, les ménages et la communauté internationale – y compris les organisations internationales, les institutions de financement multilatéral et les organismes d'aide bilatérale – en vue d'atteindre les objectifs définis dans la Déclaration mondiale sur la nutrition adoptée par la Conférence internationale sur la nutrition. Il contient des recommandations sur les politiques, programmes et activités résultant d'un processus intense de consultation, qui a comporté l'élaboration de plans nationaux ainsi que des réunions régionales auxquelles ont participé les représentants des pays. En outre, il fait la synthèse des avis exprimés par des experts du monde entier sur les multiples aspects des problèmes qu'il faudra affronter vigoureusement si l'on veut obtenir de façon durable un état nutritionnel satisfaisant pour tous. Tout en s'appuyant sur les acquis, le présent Plan d'action représente donc une étape décisive dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plans nationaux d'amélioration nutritionnelle pendant les années à venir.

4. Pour réaliser le bien-être nutritionnel, il est indispensable d'entreprendre une action cohérente et efficace aux niveaux local, national et international. Toutefois, les ressources, les besoins et les problèmes sont différents d'un pays et d'une région à l'autre, ainsi qu'à l'intérieur d'un même pays ou d'une même région. C'est pourquoi il faut évaluer la situation dans chaque pays et dans chaque région pour fixer des priorités permettant de formuler des plans d'action nationaux et régionaux spécifiques et de donner une expression tangible aux engagements pris au niveau politique pour améliorer le bien-être nutritionnel de la population. Pour ce faire, il faudra envisager les effets nutritionnels des plans généraux de développement, ainsi que dans les politiques et plans de développement de l'ensemble des secteurs concernés. Ces plans devront : définir les domaines d'action prioritaires à court et à long terme; préciser, si possible en les quantifiant, les objectifs à atteindre dans un délai donné; délimiter les rôles des ministères compétents, des autorités locales et des établissements du secteur privé; fournir une estimation des ressources nécessaires. Les plans devront tenir compte des objectifs énoncés dans la Déclaration mondiale sur la nutrition et être formulés par les gouvernements avec la participation active du monde universitaire, des collectivités locales, des ONG et du secteur privé.

## 2. Objectifs clés

- **Garantir à chacun, en permanence, l'accès à une alimentation suffisante et saine, permettant d'avoir un régime alimentaire satisfaisant sur le plan nutritionnel**

5. Pour parvenir à un état nutritionnel adéquat, il est indispensable de garantir, en permanence, l'accès à un approvisionnement suffisant en toute une variété d'aliments sains à des prix abordables et en eau potable, de façon que tous, en particulier les pauvres et les groupes vulnérables, puissent avoir un régime alimentaire nutritionnellement adéquat et sain. C'est là un objectif de la plus haute importance pour des millions de personnes dans le monde, qui souffrent actuellement de manière persistante de la faim, de la sous-alimentation et de maladies de carence, ainsi que pour tous ceux qui en sont menacés.

- Donner à chacun la possibilité d'être et de rester en bonne santé et d'accéder au bien-être nutritionnel

6. Un bon état nutritionnel suppose que chacun bénéficie d'un apport approprié en macronutriments et micronutriments, associé à une santé et à des soins adéquats, et dispose d'eau potable. Il suppose aussi une connaissance suffisante des régimes alimentaires appropriés et la prise en considération des habitudes alimentaires locales, afin d'éviter les problèmes de sous-alimentation et de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. Une population en bonne santé et convenablement nourrie est non seulement l'aboutissement d'un développement réussi, mais elle y contribue. Le bien-être nutritionnel devrait être adopté comme objectif clé du développement humain et il doit être au centre des stratégies, plans et priorités de développement.

- Parvenir à un développement sans danger pour l'environnement et socialement durable, afin de contribuer à l'amélioration de la nutrition et de la santé

7. Les politiques et programmes de développement des pays tant développés qu'en développement doivent être viables, respecter l'environnement et conduire à une amélioration de la nutrition et de la santé des générations présentes et futures. Tout aussi importante est l'application de politiques en matière d'agriculture, d'alimentation, de santé, de protection familiale, de population, d'éducation et de développement visant à instaurer et à maintenir un rapport équilibré entre les besoins de la population et les ressources disponibles, ainsi qu'entre le milieu rural et le milieu urbain.

- Eliminer les famines et les décès dus à la famine

7bis Les crises alimentaires qui dégénèrent en famines résultent dans de nombreux cas d'une insuffisance de la préparation aux situations d'urgence. La mise en place de systèmes nationaux d'alerte rapide et la constitution de réserves alimentaires peuvent aider à éviter les famines, mais d'autres facteurs jouent un rôle crucial, par exemple l'existence d'un environnement politique ouvert aux échelons local et central et une presse libre.

## II. GRANDS PRINCIPES D'ACTION

- Engagement à promouvoir le bien-être nutritionnel

8. Chaque pays doit prendre le ferme engagement, sur les plans social, économique et politique, de promouvoir le bien-être nutritionnel de toute sa population en intégrant cet objectif dans ses politiques, plans et programmes de développement à court et à long terme. Parallèlement, les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, ainsi que tous les autres secteurs et ministères appropriés devraient envisager des objectifs nutritionnels et, au besoin, les incorporer à leurs plans, programmes et projets. Ils devraient aussi renforcer leur aptitude à susciter une sensibilisation du public et une réceptivité sociale, à exécuter ces programmes et projets et à en surveiller le déroulement. Il est également nécessaire d'assurer une coordination à l'aide de mécanismes appropriés afin d'harmoniser, de promouvoir et de superviser les programmes d'amélioration nutritionnelle entrepris par les différents ministères, les ONG et le secteur privé.

- **Renforcement des politiques agricoles**

8.bis Les politiques agricoles et les politiques économiques en général devraient chercher à préserver et à accroître la capacité de production de l'agriculture, à favoriser, lorsqu'il y a lieu, une croissance durable de la productivité agricole et à créer des incitations permettant au secteur agricole de s'acquitter de son rôle multifonctionnel en tant que source d'aliments, d'emplois, de revenus et de biens naturels dans le cadre d'une gestion rationnelle des ressources naturelles. Il faudrait s'efforcer de résoudre les problèmes de pénuries locales de vivres par un dosage judicieux entre production, commerce et mise en place de stocks nationaux, régionaux et locaux, en tenant dûment compte des principes d'un système économique international ouvert.

- **Développement durable et sans danger pour l'environnement**

9. Garantir une alimentation suffisante et sans danger, un régime équilibré, des soins de santé, l'éducation et les services connexes est un objectif qui peut et doit être atteint grâce à des mesures viables et respectueuses de l'environnement. Il importe de les planifier avec soin et d'utiliser les ressources naturelles avec précaution pour satisfaire de façon durable les besoins nutritionnels et autres d'une population mondiale croissante, sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures. Il est essentiel de motiver les agriculteurs et de leur donner des incitations pour qu'ils adoptent des méthodes viables et efficaces.

- **Croissance dans l'équité : concilier la croissance économique avec un partage équitable des profits entre toutes les couches de la population**

10. Les stratégies de développement visant à atténuer la pauvreté et à garantir à tous une meilleure nutrition doivent se fixer pour objectif la croissance dans l'équité et la justice sociale, ainsi que la protection et le bien-être de tous et plus particulièrement des groupes vulnérables. Toute politique discriminatoire fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, tribale, religieuse et politique ou sur tout autre critère va à l'encontre de la justice sociale. Partout, dans toutes les sociétés, chacun doit jouir d'un accès équitable aux conditions essentielles du bien-être nutritionnel, à savoir : ressources et possibilités économiques, nourriture suffisante et saine, conditions de vie salubres, soins de santé, eau propre, assainissements, éducation et autres services connexes.

- **Priorité aux groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel**

11. Les groupes les plus vulnérables d'un point de vue nutritionnel sont les nourrissons, les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les handicapés et les personnes âgées appartenant aux ménages défavorisés. Il faut en priorité les protéger et assurer leur bien-être nutritionnel. On doit par conséquent veiller à ce qu'ils aient accès à des soins adéquats au sein même du ménage et à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux fondamentaux, tels que planification familiale, services de santé maternelle et infantile (SMI) et programmes de sécurité sociale. Une attention particulière doit être accordée aux besoins nutritionnels, sanitaires et éducatifs des fillettes et des jeunes filles, lesquels ont souvent été négligés dans le passé. D'autres groupes particulièrement exposés comprennent certaines populations autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées, et ces groupes peuvent avoir besoin de soins et de services particuliers pour garantir leur bien-être nutritionnel.



- **Priorité à l'Afrique**

12. L'aggravation dramatique de la situation nutritionnelle en Afrique est une source de très grande inquiétude et démontre la vulnérabilité d'une bonne partie de la population africaine. Un appui tangible et durable de la communauté internationale est indispensable. Cet appui doit notamment aller aux propositions visant à lutter contre la sécheresse et la désertification en Afrique et dans d'autres pays affrontant une situation semblable, qui ont été adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Il faut également soutenir les propositions ayant pour but de promouvoir et de protéger l'agriculture et les associations d'agriculteurs. L'initiative prise par l'OUA, en coopération avec la FAO, l'OMS, l'UNICEF et d'autres organisations internationales, de mettre au point une stratégie nutritionnelle régionale insistant sur la nécessité de mettre en oeuvre des plans d'actions nationaux est énergiquement approuvée et devrait être soutenue concrètement.

- **Participation populaire**

13. Les politiques d'amélioration nutritionnelle axées sur la population doivent tenir compte du fait que les connaissances, les habitudes et la créativité populaires constituent un important moteur du changement social. La mobilisation des collectivités locales, notamment des familles et des ménages, est une condition préalable de l'amélioration de la production vivrière, d'un accès durable à la nourriture et de la réalisation de programmes et projets adéquats d'amélioration de la nutrition. Il faut reconnaître l'importance du rôle du secteur informel dans la transformation et la distribution des aliments. Des efforts particuliers s'imposent pour assurer la participation réelle de tous, notamment des pauvres et des groupes marginalisés, aux décisions et aux initiatives qui les intéressent afin d'améliorer leur autoresponsabilité et d'obtenir des résultats positifs. Tous les secteurs compétents de l'Etat devraient agir de concert avec les communautés et, lorsqu'il y a lieu, avec les ONG. La participation communautaire ne doit pas consister seulement à indiquer les priorités telles que les communautés les perçoivent, mais aussi à s'associer à la planification, à la gestion et à l'évaluation des interventions à leur niveau. Il faut donner aux communautés les moyens d'accéder à un développement durable en matière de nutrition. Les besoins des populations devraient être au centre des préoccupations de tous les partenaires du développement pour l'identification des problèmes et pour la planification, la conduite et l'évaluation des interventions.

- **Actions privilégiées en faveur des femmes et égalité entre les sexes**

14. Les femmes ont droit à une alimentation suffisante - droit inhérent à tout être humain. Elles doivent sans cesse veiller à concilier leurs différents rôles - procréateur, nourricier, éducatif et économique - qui sont si importants pour la santé et le bien-être du ménage et de la communauté tout entière. En fait, ce sont elles qui, dans le ménage, préparent les repas, prodiguent les soins et donnent des conseils sur l'alimentation, et elles ont une influence décisive sur l'amélioration de l'état nutritionnel de toute la famille. Elles jouent un rôle clé dans le développement socio-économique des zones rurales et dans de nombreuses sociétés elles sont aussi les principales productrices de denrées vivrières. Il faut accorder une attention particulière à la nutrition des femmes pendant la grossesse et l'allaitement. Toutes les formes de discrimination, y compris les pratiques traditionnelles préjudiciables dont les femmes font l'objet, doivent être éliminées conformément à la

Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Afin de promouvoir et d'assurer une véritable égalité entre hommes et femmes, il est nécessaire de bien comprendre le rôle des femmes dans la communauté. Cela permet de faciliter le partage de leurs tâches et responsabilités avec les autres membres de la famille. Il convient également d'encourager une répartition équitable de la nourriture entre garçons et filles. Les femmes et les jeunes filles doivent bénéficier de l'égalité d'accès aux possibilités économiques et aux moyens d'enseignement et de formation. Des mesures législatives et des pratiques sociales doivent garantir aux femmes l'égalité de participation au processus de développement en leur permettant d'avoir accès aux ressources productives, aux marchés, au crédit, à la propriété et aux autres ressources de la famille, et en leur donnant le droit de les utiliser. Les femmes et les hommes doivent avoir également accès à des programmes d'éducation familiale, qui permettent entre autres aux couples d'espacer les naissances. Outre l'amélioration de l'éducation des femmes, et compte tenu du rôle que jouent les hommes dans la maîtrise des ressources et la détermination de l'état nutritionnel des membres du ménage, il importe de renforcer l'éducation nutritionnelle des hommes et des garçons. La FAO et l'OMS sont invitées à participer activement à la quatrième Conférence mondiale pour la femme qui se tiendra à Beijing en 1995, et à fournir à cette occasion des documents sur l'importance que revêtent le bien-être nutritionnel et la santé des femmes et des adolescentes pour leur propre épanouissement et le développement social et économique de leur pays, en collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD, l'Unicef et les autres organismes pertinents des Nations Unies.

- **Valorisation des ressources humaines**

15. Le bien-être nutritionnel est indispensable à l'épanouissement social, psychique et physique de l'individu et il permet à chacun de vivre, dans la dignité, une vie totalement productive et de contribuer à l'essor de la collectivité et de la nation. C'est pourquoi il faut faciliter l'accès aux approvisionnements alimentaires ainsi qu'aux services sanitaires, éducatifs et sociaux. Il est également nécessaire de développer et de renforcer les capacités de planification, de gestion et d'évaluation, ainsi que de prestation de services, grâce à la formation d'effectifs suffisants dans les différentes disciplines, en particulier les sciences de l'alimentation et de la nutrition. Il faut aussi renforcer l'enseignement de la nutrition dans les universités, les facultés de médecine, les écoles d'agriculture, les établissements d'enseignement des sciences de la santé et les autres établissements d'enseignement concernés.

- **Politiques démographiques**

16. Les politiques démographiques doivent occuper une place de choix dans la stratégie visant à assurer une nutrition adéquate pour tous et à tout moment. Les pays devraient concevoir des politiques, des programmes en matière de population et des services de planification familiale appropriés, afin de permettre aux futurs parents de choisir librement et sciemment le nombre de leurs enfants et l'espacement des naissances, dans l'intérêt des générations présentes et futures. ~~Ces politiques et programmes devraient aussi viser à obtenir un taux de fécondité approprié, compte tenu, entre autres, de considérations relatives aux ressources naturelles disponibles, à l'environnement, aux migrations et à l'urbanisation, de façon à promouvoir le bien-être nutritionnel des générations présentes et futures.~~ Les organisations internationales concernées sont invitées à participer activement à la Conférence mondiale sur la population qui doit se tenir au Caire (Egypte) en septembre 1994.

- Politiques sanitaires

16bis. La santé est un élément essentiel du développement de l'homme qui requiert l'intervention de nombreux secteurs sociaux et économiques en plus du secteur sanitaire. Les inégalités considérables qui existent actuellement dans la situation sanitaire de la population entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'à l'intérieur des pays, sont inacceptables et doivent être étudiées d'urgence sur le plan politique, social et économique. Des soins de santé inadéquats peuvent avoir de graves conséquences sur l'état nutritionnel. Les gouvernements ont la responsabilité de protéger et de promouvoir la santé de leurs populations et ils doivent formuler des politiques, programmes et services nationaux en conformité avec la stratégie visant à assurer la santé pour tous.<sup>1</sup>

- Promotion du bien-être nutritionnel par une coopération économique et technique renforcée entre les pays

17. Le renforcement de la coopération économique et technique entre les pays peut singulièrement contribuer à promouvoir le bien-être nutritionnel. Les entretiens régionaux qui se sont déroulés dans le cadre des préparatifs de la CIN ont mis en évidence l'utilité d'une coopération plus étroite entre les pays en développement, ainsi qu'à l'intérieur des régions et entre elles pour s'attaquer aux problèmes communs, tirer profit de l'expérience mutuelle et, si possible, mobiliser les ressources régionales de manière à résoudre les problèmes régionaux dans l'esprit de la coopération économique et technique entre pays en développement. Cette coopération s'est déjà instaurée dans de nombreuses régions et il s'agit de la renforcer avec un soutien approprié des organisations internationales. Une coopération économique et technique accrue entre pays développés et pays en développement est également indispensable pour réduire les disparités qui existent dans l'utilisation des ressources vivrières.

- Allocation de ressources suffisantes

18. Pour atteindre l'objectif du bien-être nutritionnel, il faut absolument affecter des ressources suffisantes - financières, techniques et en nature - à la mise en oeuvre des programmes et projets nécessaires. Chaque pays doit donc faire son possible pour dégager les crédits voulus à cette fin. De nombreux pays en développement n'ayant pas toujours les moyens de financer de tels programmes, il faudrait que la communauté internationale - et surtout les organismes d'aide bilatérale, les institutions financières multilatérales et les organisations internationales - viennent appuyer les efforts des pays. Parmi les instruments importants dont dispose la communauté internationale figure un accroissement de l'aide publique au développement dans le but d'atteindre l'objectif accepté par les Nations Unies de 0,7 % du PNB des pays développés, objectif qui a été réaffirmé à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Les mesures d'aide économique doivent être conçues de façon à favoriser la stabilité financière et économique à long terme des pays bénéficiaires.

---

<sup>1</sup> Global strategy for health for all by the year 2000, Health for All Series No. 3, OMS, Genève, 1981.

### III. PROBLEMES INTERSECTORIELS

19. L'amélioration de la nutrition exige une coordination des initiatives des ministères compétents, des institutions et des bureaux qui travaillent dans divers domaines - agriculture, pêche, élevage, alimentation, santé, eau et travaux publics, ravitaillement, planification, finances, industrie, éducation, information, bien-être social et commerce. Il est également nécessaire de coopérer avec les universités et institutions de recherche, les entreprises de production, de transformation et de commercialisation des aliments, les services de santé et les éducateurs à tous les niveaux, de même qu'avec les médias et les organisations non gouvernementales qui interviennent dans ces secteurs. Pour que les politiques, plans et programmes soient exécutés, suivis et évalués de façon concertée, il faut donc mettre en place des mécanismes nationaux de coordination intersectorielle. Il est en outre essentiel d'associer les collectivités à tous les aspects de la planification et de l'exécution des activités d'amélioration nutritionnelle.

20. Nombreux sont les problèmes intersectoriels que doivent traiter les politiques et programmes d'amélioration nutritionnelle, en étroite coopération et coordination avec toutes les parties concernées. Il s'agit notamment:

- a) de mettre en place et de renforcer les structures publiques et les infrastructures communautaires et privées chargées de traiter les problèmes nutritionnels, en s'attachant plus particulièrement à leurs capacités de gestion et de formation;
- b) de dispenser une large formation nutritionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de la santé, de l'économie et de l'éducation;
- c) d'utiliser les médias pour obtenir une sensibilisation accrue et promouvoir une meilleure nutrition;
- d) de renforcer la recherche sur les problèmes recensés et de mettre au point des interventions efficaces, notamment en mettant en place des moyens institutionnels et en fournissant une aide financière suffisante à la recherche;
- e) de renforcer les systèmes d'éducation et les mécanismes de communication sociale afin d'améliorer et de faire appliquer les connaissances nutritionnelles, notamment aux niveaux individuel, familial et communautaire;
- f) de mettre en place des systèmes améliorés de contrôle et de surveillance de la nutrition axés sur l'alimentation, la nutrition, la santé et l'éducation, ainsi que des mécanismes permettant aux politiques et aux programmes d'apporter des solutions efficaces aux problèmes ainsi recensés.

21. Ces problèmes fondamentaux communs à plusieurs secteurs, regroupés par grands thèmes, sont analysés ci-après.

### IV. STRATEGIES ET MESURES A PRENDRE

22. L'objectif fondamental - qui est de préserver et de promouvoir le bien-être nutritionnel pour tous - ne peut être atteint que par un ensemble de politiques intéressant

plusieurs secteurs à différents niveaux de responsabilité. Sur la base des consultations mondiales organisées dans le cadre des préparatifs de la CIN, nous décrivons ci-après les mesures que devraient envisager de prendre les gouvernements dans leurs efforts pour améliorer la nutrition. Elles s'articulent autour de huit grands thèmes et offrent la possibilité à chaque secteur et à chaque acteur de déterminer quelle est la meilleure façon dont il pourrait résoudre les problèmes nutritionnels, compte tenu des besoins et situations spécifiques de chaque pays.

**1. Intégrer dans les politiques et programmes de développement des objectifs, des considérations et des éléments d'ordre nutritionnel**

23. On peut obtenir une amélioration sensible de la nutrition en incorporant des considérations d'ordre nutritionnel dans les politiques générales portant sur la croissance économique et le développement, l'ajustement structurel, la production agricole et vivrière, la transformation, l'entreposage et la commercialisation des aliments, les soins de santé, l'éducation et le développement social. Ces politiques ont des répercussions sur l'état nutritionnel par le biais de différents facteurs – approvisionnements et prix des aliments, revenus, conditions environnementales et situation sanitaire, habitudes en matière de soins et d'alimentation des enfants et autres facteurs socio-économiques. Les politiques et programmes de développement peuvent aussi avoir des impacts différents, sur le bien-être nutritionnel de différents groupes de populations.

24. Les efforts d'amélioration nutritionnelle doivent s'inspirer du principe selon lequel le bien-être de l'humanité en harmonie avec l'environnement et la nature est l'objectif primordial du développement économique et social. En effet, si l'état nutritionnel d'une population est subordonné à toute une série de facteurs sociaux, économiques, environnementaux et biologiques qui influent sur sa capacité d'acquiescer, de consommer et d'utiliser efficacement les aliments dont elle a besoin, une population en bonne santé et bien nourrie est également essentielle au succès du développement social et économique. L'amélioration de la nutrition doit donc être considérée à la fois comme un objectif et un outil de développement. Reconnaissant que, pour un développement durable il convient de s'occuper de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en même temps que de la croissance économique, les gouvernements devraient, en collaboration avec toutes les parties concernées et, au besoin avec le soutien de mesures législatives appropriées:

- a) Analyser les effets des politiques macro-économiques et des plans de développement sectoriel ou intégré sur le bien-être nutritionnel, en particulier des groupes les plus vulnérables. Pour ce faire, il faudrait s'entendre sur l'importance relative des différents facteurs qui déterminent l'état nutritionnel des divers groupes de population, ainsi que sur la façon dont diverses politiques peuvent affecter la nutrition du fait de leur impact sur la sécurité alimentaire, l'état de santé, les habitudes alimentaires et les habitudes en matière de soins et d'alimentation des enfants.
- b) Mieux faire comprendre aux décideurs et aux planificateurs l'ampleur et la gravité des problèmes nutritionnels et de leurs causes, l'avantage économique des interventions et la façon dont les activités qu'ils dirigent peuvent se répercuter sur l'état nutritionnel des différents groupes socio-économiques.

- c) Dans les pays où il convient de le faire, incorporer des objectifs et des éléments nutritionnels précis dans les politiques nationales de développement, ainsi que dans les plans, programmes et projets sectoriels, notamment dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des forêts, du développement rural et urbain, de l'infrastructure du commerce, du crédit, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de la protection sociale; et adopter des critères de réussite assortis de calendriers précis et d'allocations budgétaires également précises.
- d) Dans les pays où l'on compte essentiellement sur le fonctionnement du marché pour assurer la coordination de la production et de la consommation alimentaires, développer des programmes d'éducation et de communication afin d'atteindre les objectifs nutritionnels grâce à des choix appropriés de la part de consommateurs mieux sensibilisés et informés. Encourager l'élaboration de politiques de bien-être social permettant aux groupes les plus vulnérables de choisir leurs aliments en toute connaissance de cause.
- e) Développer ou renforcer les capacités techniques et les mécanismes institutionnels des différents ministères et services publics intermédiaires, pour leur permettre d'identifier les problèmes nutritionnels, d'en détecter les causes et d'améliorer la planification, la gestion et l'évaluation des programmes et projets de développement qui ont des incidences sur la nutrition. Renforcer les liens avec les établissements de recherche et de formation appropriés.
- f) Mettre en place des dispositifs nationaux souples dotés d'un soutien technique solide, pour promouvoir une coopération intersectorielle efficace, en surveillant de manière continue la situation nutritionnelle dans le pays, et en facilitant l'élaboration de politiques et programmes nutritionnels nationaux.
- g) Encourager et soutenir la pleine participation des collectivités et de la population à la définition de leurs problèmes nutritionnels ainsi qu'à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes de développement.
- h) Encourager le secteur privé, y compris les petits producteurs et fabricants, l'industrie et les organisations non gouvernementales, à promouvoir le bien-être nutritionnel en analysant l'impact de leurs activités sur l'état nutritionnel.
- i) Evaluer l'incidence nutritionnelle des nouveaux programmes et projets de développement, afin d'en déterminer avec précision les avantages ou les risques potentiels pour le bien-être nutritionnel, notamment parmi les groupes de population vulnérables.
- j) Elaborer et utiliser des indicateurs pertinents du bien-être nutritionnel pour suivre les progrès du développement social et économique et mettre en place des mécanismes appropriés permettant de donner des renseignements sur l'état nutritionnel de la population et des facteurs qui le déterminent, s'agissant en particulier des groupes vulnérables, à l'intention des décideurs et des planificateurs et de tous les secteurs intéressés, publics ou privés.

- k) Introduire des éléments appropriés et pertinents de nutrition dans les programmes scolaires, en commençant par l'école primaire.
- l) Afin d'améliorer la nutrition, consacrer, au besoin, des investissements supplémentaires à des recherches visant à:
- résoudre le problème posé par le caractère saisonnier des produits vivriers, en diversifiant la production alimentaire -fruits et légumes, élevage, pêche et aquaculture;
  - promouvoir des systèmes de culture écologiquement sains et économiquement viables afin d'accroître la production agricole et de maintenir la qualité du sol, et encourager la bonne gestion des ressources et leur recyclage;
  - encourager le développement de biotechnologies sûres en matière de reproduction animale et végétale et faciliter les échanges concernant les progrès de la biotechnologie intéressant la nutrition;
  - mettre au point des techniques qui réduisent les pertes après récolte et améliorent la transformation, le stockage et la commercialisation des denrées alimentaires;
  - mettre au point et diffuser des technologies qui répondent aux besoins et allègent la charge de travail des femmes;
  - améliorer les services de vulgarisation afin qu'ils coopèrent plus efficacement avec les collectivités de paysans et de consommateurs pour déterminer les besoins en matière de recherche;
  - améliorer les méthodes de formation aux niveaux aussi bien international que national et local, de façon à assurer la diffusion des nouvelles technologies;
  - répondre aux besoins des petits et moyens agriculteurs et notamment de ceux dont les terres sont fragiles ou de mauvaise qualité;
  - mettre au point des techniques et systèmes applicables aux petites exploitations.
  - encourager la production vivrière intensive à la ferme et dans le ménage compte tenu des conditions locales existantes.
  - mettre au point des techniques plus efficaces pour la production vivrière traditionnelle au niveau du ménage et de la communauté.

25. Des organismes internationaux, bilatéraux et régionaux devraient aider à renforcer les capacités des pays à prendre en compte les considérations nutritionnelles dans les plans de développement national.

## 2. Améliorer la sécurité alimentaire des ménages

26. La sécurité alimentaire, sous sa forme la plus fondamentale, peut être définie comme l'accès de tous, en tout temps, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine. La sécurité alimentaire doit être envisagée dans une triple dimension. En premier lieu, il est nécessaire de garantir des approvisionnements sûrs et nutritionnellement adéquats, non seulement à l'échelle nationale mais dans tous les foyers. En deuxième lieu, il faut que ces approvisionnements soient relativement stables d'une année à l'autre et tout au long de l'année. Enfin - et c'est là l'aspect le plus important - chaque ménage doit avoir les moyens

matériels, sociaux et économiques d'accéder à une nourriture suffisante, c'est-à-dire que chaque ménage doit posséder les connaissances et les capacités nécessaires pour produire ou se procurer, sur une base durable, les aliments dont il a besoin. A cet égard, il faudrait encourager des régimes bien équilibrés, qui apportent tous les éléments nutritifs et toute l'énergie nécessaires en évitant la suralimentation ou le gaspillage. Il importe également d'encourager une bonne répartition des aliments entre tous les membres du ménage.

27. Le droit à un niveau de vie suffisant, y compris sur le plan alimentaire, est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La sécurité alimentaire doit être un objectif fondamental des politiques de développement et une mesure de leur réussite. L'insécurité alimentaire des ménages est un problème qui affecte de vastes couches de population, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les groupes vulnérables comprennent notamment les agriculteurs, dont beaucoup sont des femmes; n'ayant qu'un accès limité aux ressources naturelles et aux facteurs de production, les paysans sans terre, les artisans ruraux, les travailleurs temporaires, les sans-abri, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées, les immigrants, les populations autochtones, les artisans-pêcheurs et les petits exploitants forestiers, les populations pastorales, les foyers dirigés par une femme, les chômeurs ou chômeurs partiels, les communautés rurales isolées et les citoyens pauvres. Pour accroître la productivité et les revenus de ces différents groupes, il est nécessaire d'adopter de multiples instruments politiques et de doser judicieusement les avantages à court terme et à long terme. Le choix des politiques doit être dicté par les caractéristiques des problèmes de sécurité alimentaire du pays, la nature de la population visée, et les ressources disponibles, ainsi que par les capacités infrastructurelles et institutionnelles à tous les échelons gouvernementaux et communautaires. L'allaitement maternel est le meilleur moyen d'assurer la sécurité alimentaire des nourrissons, et devrait être encouragé et protégé au moyen de politiques et de programmes appropriés.

28. Compte tenu de ce qui précède, dans les pays où la chaîne alimentaire n'est pas sûre et où se pose le problème de l'insécurité alimentaire des ménages, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les organisations bénévoles, le secteur privé et les organisations internationales devraient, selon les besoins, collaborer pour:

- a) Adopter des stratégies de développement susceptibles de créer des conditions favorables à la croissance économique et ayant plus particulièrement pour but de soulager la misère, de garantir la sécurité alimentaire et d'encourager une agriculture viable à long terme.
- b) Rechercher un équilibre optimal entre les objectifs des politiques macro-économiques et les exigences de la sécurité alimentaire; minimiser les incidences négatives éventuelles des programmes d'ajustement structurel sur la sécurité alimentaire des pauvres et, quand certaines d'entre elles sont inévitables, adopter des mesures appropriées pour en atténuer les effets. Dans les pays concernés, les gouvernements et les organisations internationales devraient favoriser des programmes susceptibles d'accroître la production des denrées alimentaires et, le cas échéant, le commerce des produits agricoles, de façon que les pays pauvres et les groupes défavorisés aient un meilleur accès aux aliments. Les systèmes internationaux de prêt devront être revus et des mesures à long terme prévues pour maintenir les approvisionnements



aux niveaux nécessaires pour faire face aux besoins de populations de plus en plus nombreuses.

- b)bis Adopter et mettre en application, lorsqu'il y a lieu, des politiques d'utilisation des terres visant à améliorer la sécurité alimentaire en réservant des superficies suffisantes de terres agricoles, des ressources aquatiques et autres ressources naturelles pour la production alimentaire
- c) Adopter des politiques et des programmes visant à renforcer l'encadrement local, sans négliger la formation des femmes, à mobiliser les collectivités, à promouvoir la participation populaire, à développer les zones rurales pour freiner l'émigration vers les villes et à valoriser le rôle des femmes en tant que productrices et consommatrices. Les femmes et les organisations féminines apportent souvent une contribution fondamentale et très efficace à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages.
- d) Adopter des programmes spéciaux d'amélioration de la productivité afin de réduire les coûts et d'accroître et de stabiliser la production et les revenus des pauvres, notamment en améliorant l'accès des petits agriculteurs aux facteurs de production, au crédit et à d'autres services essentiels, ainsi qu'aux débouchés grâce à l'amélioration des infrastructures. Il convient de souligner le rôle des coopératives agricoles et de services efficaces de vulgarisation dans l'accroissement de la production et des revenus.
- e) Améliorer l'accès à l'emploi ou aux facteurs de production pour les travailleurs urbains et ruraux, les ménages ayant à leur tête une femme, les travailleurs du secteur informel, ainsi que les chômeurs et les travailleurs partiels, en encourageant la création d'emplois, en améliorant leurs compétences et en mettant à leur disposition des facilités de crédit, des techniques améliorées et d'autres facteurs et moyens de production.
- f) Améliorer l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles par l'adoption et la mise en oeuvre de réformes agraires – et, en particulier, l'application effective des réformes foncières, l'encouragement à l'utilisation efficiente des ressources agricoles et la réinstallation sur de nouvelles terres, chaque fois que possible. Ces mesures devront être totalement conformes au droit et aux accords internationaux en vigueur.
- g) Accroître les possibilités de travail, en particulier dans les zones rurales, en encourageant le secteur privé à créer des emplois dans l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et le commerce.
- h) Stabiliser les approvisionnements en constituant des stocks adéquats faisant office de réserves stratégiques de sécurité alimentaire de première ligne en cas d'urgence; améliorer la manutention après récolte, le conditionnement, l'entreposage, la conservation, le transport et la distribution des aliments afin de réduire les pertes à tous les stades; améliorer la santé animale et les possibilités de production, y compris la pisciculture et les pêches; garantir un approvisionnement stable en combustible pour la cuisson des repas; exécuter

des recherches et adopter des incitations pour améliorer la production, l'utilisation et la conservation des aliments locaux et traditionnels; améliorer les industries alimentaires en milieu rural; renforcer les circuits commerciaux, aux niveaux local, artisanal et industriel, de manière à garantir un approvisionnement régulier toute l'année; adopter des pratiques culturelles diversifiées telles que rotation des cultures, cultures associées, apport de substances biologiques, plantation d'arbres fruitiers pérennes et mise au point d'autres méthodes d'agroforesterie; garantir un approvisionnement adéquat en eau propre et saine; encourager la création de jardins potagers et communautaires; et garantir un approvisionnement alimentaire sur une base durable grâce à des systèmes de production et de commercialisation reposant sur des ressources sûres et renouvelables qui respectent l'environnement et la biodiversité.

- i) Améliorer les plans de préparation aux crises par la mise en place de systèmes efficaces d'alerte rapide et autres systèmes d'information, la création de réserves de sécurité alimentaire, l'établissement de plans d'action permettant de faire face aux situations d'urgence, le lancement de programmes (par exemple, de travaux publics) en faveur des personnes sinistrées et l'adoption de mesures visant à prévenir les catastrophes naturelles (projets d'irrigation et de maîtrise des eaux, etc.). A cet égard, la communauté internationale peut jouer un rôle important en fournissant une aide alimentaire opportune et bien ciblée et d'autres types d'assistance technique et financière, en particulier sous forme de programmes vivres-contre-travail et d'activités de relèvement. Une action coordonnée d'organisations appropriées du système des Nations Unies est particulièrement importante dans ce contexte. L'aide alimentaire ne doit en aucun cas gêner la production locale ni être considérée comme susceptible de la remplacer. Les besoins particuliers des réfugiés et des personnes déplacées devraient faire l'objet d'une attention prioritaire dans les programmes d'aide alimentaire grâce à une action coordonnée des organisations concernées du système des Nations Unies; leurs bénéficiaires devraient comprendre les victimes de guerres, de conflits internes et de catastrophes naturelles. La distribution de produits alimentaires devrait viser à satisfaire les besoins nutritionnels minimum. En outre, les organisations non gouvernementales peuvent apporter une aide non négligeable en instituant à tous les niveaux une formation effective et appropriée à l'organisation des opérations de secours, en créant des dispositifs d'alerte rapide et de surveillance alimentaire et nutritionnelle, en assurant une éducation à la nutrition, en mobilisant des ressources et en lançant des programmes orientés vers l'action.
- j) Planifier plus efficacement les programmes d'aide alimentaire de façon que celle-ci parvienne aux groupes de population qui en ont besoin, sans perturber l'économie locale ni les habitudes alimentaires locales, notamment la production et la commercialisation des produits alimentaires. Ces programmes pourraient comprendre des systèmes de distribution alimentaire, en particulier pour les pauvres et les marginaux, et des mécanismes de transfert de revenu - subventions alimentaires ciblées, bons de ravitaillement et programmes de distribution alimentaire pour les groupes vulnérables en vue de favoriser une

alimentation nutritionnellement adéquate: en particulier, mettre en oeuvre des programmes de distribution alimentaire et de transfert de revenus à ciblage automatique pour les aliments consommés principalement par les pauvres en installant les centres de distribution publique dans les zones habitées par les pauvres, étant admis que ces groupes devraient être capables de choisir une alimentation nutritionnellement adéquate à partir de la gamme d'aliments disponibles.

- k) Renforcer les mécanismes de survie des ménages en améliorant leur aptitude à faire face aux situations d'urgence par différents moyens, par exemple : provisions familiales et réserves communautaires; économies collectives et facilités de crédit; diversification des revenus et des emplois; et renforcement des infrastructures commerciales. Parmi les autres initiatives permettant d'aider les ménages en cas de catastrophe, il faut mentionner la livraison de semences pour des cultures à croissance rapide, ainsi que la distribution d'une aide alimentaire, de fourrage et d'eau. Quand la crise est passée, des mesures peuvent être prises pour aider les ménages à revenir à une situation normale.
- l) Inciter les pouvoirs publics à adopter ou à renforcer une politique de programmes de travaux publics à forte utilisation de main-d'oeuvre et des programmes visant à réduire l'isolement géographique, en particulier en Afrique subsaharienne où des mesures s'imposent pour atténuer rapidement des problèmes nutritionnels aigus. Ce genre de programme est l'un des bons moyens d'améliorer l'emploi, les revenus et l'accès aux aliments. Il facilite le transfert et la stabilisation des prestations sociales, diminuant ainsi le risque de déficit de la consommation chez les pauvres, et favorise l'amélioration d'infrastructures nécessaires comme les routes pour faciliter le commerce et le mouvement des denrées alimentaires des zones rurales vers les centres urbains, encourage la protection des ressources ou l'irrigation et la mise en valeur des terres, et combat enfin des problèmes comme la désertification.
- m) Encourager des institutions publiques, internationales et privées à entreprendre les recherches nécessaires à une meilleure sécurité alimentaire des ménages par l'amélioration de la production, de la manutention et de l'entreposage des denrées alimentaires et de la prévention des pertes, de la diversification culturale et génétique, du traitement, de la conservation et de la commercialisation des produits alimentaires. Des recherches devraient également être consacrées à la manipulation des aliments dans les foyers et aux distributions d'aliments à l'intérieur des familles pour assurer une disponibilité adéquate, protéger la valeur nutritionnelle des aliments et prévenir les pertes et le gaspillage. De telles recherches peuvent favoriser l'emploi dans les zones rurales et promouvoir le rôle de la femme, en particulier pour tout ce qui concerne la transformation et la commercialisation des produits alimentaires. Des recherches devraient être faites pour la mise au point d'indicateurs appropriés et rentables permettant de mesurer les problèmes de sécurité alimentaire des ménages et d'évaluer les résultats des programmes mis en oeuvre pour résoudre ces problèmes.

- n) Améliorer l'éducation générale et nutritionnelle pour éliminer l'analphabétisme et donner les connaissances nécessaires pour le choix d'un régime sûr et adéquat et l'utilisation de techniques appropriées de production, de transformation, d'entreposage et de manutention des denrées alimentaires à tous les niveaux, en particulier celui du ménage. Des programmes devraient être conçus à l'intention des responsables des ménages, et en particulier des femmes, et comporter des cours d'économie ménagère pour les garçons et les filles. Il conviendrait de mieux faire comprendre aux femmes comme aux hommes l'opportunité de limiter la dimension de la familles et avantages des méthodes de planification familiale. Le rôle des médias dans la diffusion de messages sur les moyens d'améliorer l'alimentation et la lutte contre des tabous alimentaires nuisibles devrait être souligné. Il importe d'élaborer et d'exécuter des campagnes d'information du public pour améliorer la qualité de la nutrition par une utilisation plus rationnelle des aliments disponibles par les ménages et pour faire comprendre que chacun des membres de la famille doit recevoir sa juste part des ressources alimentaires, indépendamment de son sexe, de son âge ou de toute autre caractéristique.
- o) Les organismes internationaux de financement et les institutions spécialisées devraient considérer comme hautement prioritaires les mesures aidant les pays à mettre en oeuvre leurs programmes visant à renforcer la sécurité alimentaire des ménages; il conviendra à cette fin de consentir des investissements accrus dans des projets d'accroissement de la production, par exemple : irrigation; amélioration de la fertilité des sols; protection des sols et des eaux; intensification de l'agriculture; et aide aux pays qui entreprennent des ajustement structurels. Il s'agira aussi de favoriser le transfert de technologies adaptées aux conditions locales en faveur des pays en développement pour qu'ils améliorent la production et le traitement des denrées alimentaires tout en protégeant les droits éventuels de propriété intellectuelle, de former des personnels à tous les niveaux et de créer un environnement économique propre à renforcer la compétitivité des pays en développement.

### 3. Protéger le consommateur en améliorant la qualité et la sécurité des produits alimentaires

29. Une alimentation et une eau saines et de bonne qualité sont essentielles à une nutrition équilibrée. Les aliments doivent avoir une teneur appropriée en éléments nutritifs et être suffisamment variés et abondants. Ils ne doivent pas mettre en danger la santé du consommateur par suite de contamination chimique et microbienne et doivent être présentés de façon honnête. Les services de contrôle de la sécurité et de la qualité garantissent que l'aliment a conservé les caractéristiques souhaitables au cours de la production, de la manutention, du traitement, de l'emballage, de la distribution et de la préparation. Cela permet d'assurer une alimentation saine, de réduire les pertes alimentaires et de favoriser les échanges intérieurs et internationaux. La qualité des aliments dépend à la fois de leur composition de base et de divers aspects de leur innocuité. Les consommateurs ont le droit de disposer d'aliments sains et de bonne qualité, et les gouvernements et l'industrie alimentaire doivent prendre des mesures à cet effet. Un programme efficace de contrôle de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires doit comporter des lois, règlements et normes, ainsi que des systèmes efficaces d'inspection et de surveillance, y compris des

analyses en laboratoire. Lorsqu'il y a lieu, les gouvernements devraient, en étroite collaboration avec les autres parties intéressées:

- a) Promulguer ou renforcer une législation alimentaire détaillée portant sur le contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, en vue de protéger la santé du consommateur et de garantir la sécurité de la production, la qualité de la fabrication et la loyauté des méthodes commerciales. Si des lois sont déjà en vigueur, il est nécessaire de les réviser régulièrement et de les mettre à jour en vue d'une meilleure protection des consommateurs.
- b) Etablir des mesures visant à protéger le consommateur contre des aliments présentant un danger pour la santé, de mauvaise qualité, altérés, portant une fausse marque, ou contaminés. Les mesures devront comporter des dispositions spécifiant les niveaux minimum acceptables de qualité et de sécurité des produits alimentaires, les différentes façons dont les aliments sont produits, transformés, emballés, étiquetés et entreposés; ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont présentés et fournis. La réglementation doit aussi porter sur l'enrichissement des produits alimentaires par des micronutriments. Les règlements alimentaires doivent tenir pleinement compte des normes internationales recommandées par la Commission du Codex Alimentarius. L'étiquetage des aliments doit être clair et facile à comprendre et il faut s'attacher à harmoniser les règles d'étiquetage : à cet effet, il est nécessaire d'avoir de meilleures informations sur l'analyse des nutriments et la composition des aliments. Il faudrait envisager des mesures en vue d'aider les personnes ayant des intolérances à certains aliments. Les déclarations figurant sur les étiquettes ou servant à la publicité devraient faire l'objet de contrôles stricts, et les déclarations fausses ou trompeuses devraient être interdites. La FAO et l'OMS doivent inciter les pays en développement à participer davantage aux activités du Codex et examiner les moyens de faciliter une telle participation.
- c) Donner une priorité élevée à la mise en place d'infrastructures pour le contrôle de la qualité et de la sécurité des aliments, notamment de services d'inspection et d'échantillonnage des aliments ainsi que de laboratoires, de manière à faire respecter la législation et les règlements et à s'assurer que les produits alimentaires sont conformes aux exigences applicables pour la consommation intérieure et pour l'exportation.
- d) Donner aux organisations de consommateurs et de producteurs des droits de consultation avec les instances consultatives et de décision, et faciliter un accès libre et transparent à l'information, ainsi que la participation à l'élaboration de normes pour la sécurité, le contrôle de la qualité et l'étiquetage des produits alimentaires. En outre, créer ou renforcer des mécanismes permettant de résoudre les problèmes posés aux consommateurs par les approvisionnements alimentaires. Il faut favoriser une coopération entre le secteur de l'alimentation, le gouvernement et les consommateurs.
- e) Instaurer des relations de travail efficaces avec l'industrie alimentaire - au niveau de la production, de la transformation et de la distribution - afin de

garantir que les systèmes de contrôle de la qualité de cette industrie sont aptes à garantir la conformité des aliments aux dispositions des lois et règlements. C'est aux secteurs de la production, de la transformation et de la vente au détail des produits agricoles qu'incombe au premier chef la responsabilité de la production, de la fabrication et de la distribution des aliments. L'industrie alimentaire devrait donc produire des aliments sûrs, sains, nutritifs et d'un goût agréable, afin de protéger la santé des consommateurs.

- f) Appuyer les efforts internationaux et multilatéraux déployés pour étendre et renforcer les normes alimentaires et les programmes d'étiquetage des produits alimentaires.  
Une assistance technique internationale est nécessaire pour améliorer, dans les pays en développement, les programmes relatifs à la sécurité et à la qualité des produits alimentaires destinés au marché intérieur et au commerce international.
- g) Développer les ressources humaines nécessaires pour élaborer, mettre en place et surveiller les systèmes de contrôle de la qualité des aliments et de l'eau. Une éducation et une formation sont essentielles pour la manutention sans danger des produits agrochimiques par les agriculteurs, et pour la manutention commerciale et domestique des produits alimentaires.
- h) Appliquer, par le biais de mesures législatives, de réglementations et d'autres moyens appropriés au niveau national les accords internationaux existants sur la commercialisation et la distribution des produits agrochimiques, notamment le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides.
- i) Promouvoir l'élaboration de pratiques agricoles durables et une lutte intégrée contre les nuisibles, et renforcer les programmes de recherche et de vulgarisation qui peuvent faciliter leur adoption. Il convient d'encourager les techniques qui aident à réduire l'utilisation des produits chimiques agricoles.
- j) Favoriser l'éducation des consommateurs pour permettre l'émergence d'un public éduqué et bien informé, de ménagères utilisant des méthodes sans danger, d'une participation communautaire et d'associations de consommateurs actives. La FAO et l'OMS devraient fournir aux pays membres une documentation sur la qualité et la sécurité des produits alimentaires pour les programmes d'éducation des consommateurs.
- k) Promouvoir la recherche sur la qualité et la sécurité des aliments, y compris les produits de sevrage et les aliments vendus sur la voie publique, prenant en considération aussi les conditions socio-économiques et les technologies de production, de manutention et de stockage.
- l) Elaborer des programmes pour la surveillance et le contrôle des maladies d'origine alimentaire et des contaminants.

- m) Veiller à ce que l'aide alimentaire et les aliments destinés aux programmes d'alimentation d'urgence pour les réfugiés et les personnes déplacées soient de bonne qualité et propres à la consommation. Des mécanismes doivent être prévus pour la surveillance de problèmes particuliers comme l'infestation par les ravageurs, l'âge des produits et les contaminants.

#### 4. Prévention et traitement des maladies infectieuses

30. L'infection jointe à la malnutrition a des conséquences désastreuses sur l'état de santé, en particulier des groupes socio-économiques défavorisés. Elle est principalement à l'origine des décès, des maladies et des handicaps chez les nourrissons et les enfants en bas âge et contribue également de façon sensible au mauvais état de santé des femmes et aux problèmes de stérilité. La prévention, la lutte et le traitement approprié des infections améliorent le bien-être nutritionnel et renforcent sensiblement la productivité de la population adulte. Les gouvernements devraient, en coopération avec toutes les parties intéressées:

- a) Adopter - ou renforcer si nécessaire - toutes mesures visant à garantir un approvisionnement suffisant en nourriture et en eau saines; assurer un assainissement suffisant de l'environnement pour tous et prendre les dispositions nécessaires pour une meilleure élimination des déchets.
- b) Prévenir les maladies d'origine alimentaire ou transmises par l'eau, ainsi que les autres infections, chez les nouveaux-nés et les jeunes enfants, en encourageant les femmes à nourrir exclusivement leurs bébés au sein pendant les quatre à six premiers mois et en les mettant en mesure de le faire.
- c) Promouvoir de bonnes pratiques de sevrage en encourageant l'utilisation d'aliments de sevrage nutritionnellement adéquats, sains et disponibles localement.
- d) Dispenser ou renforcer, selon le cas, l'enseignement spécialisé à l'intention des agents sanitaires, et l'éducation générale et l'information des communautés, des parents et des individus, pour les mettre à même d'adopter des régimes alimentaires sains et appropriés, permettant de prévenir et de combattre efficacement les infections. Il faut notamment former et informer à tous les niveaux les personnels de santé et de vulgarisation agricole et autres vulgarisateurs dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène et des soins de santé primaires, en particulier le traitement de la diarrhée, et les besoins nutritionnels au cours de l'existence, y compris pendant les maladies.
- e) Prévenir, combattre, éliminer et/ou éradiquer les maladies infectieuses, parasitaires et autres maladies transmissibles, y compris celles transmises par un vecteur animal, en améliorant l'environnement et en assurant à toutes les populations des services adéquats de soins de santé primaires, y compris des programmes de vaccination, de lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës, et des programmes de prévention et de lutte contre le SIDA.

- f) Encourager la collaboration entre les secteurs de l'agriculture, de la santé et autres secteurs concernés pour prévenir et combattre les maladies infectieuses et les zoonoses. Une collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé devrait être assurée.
- g) Assurer et soutenir une thérapie nutritionnelle quand elle s'avère efficace dans la prévention et la réduction de la gravité des maladies infectieuses.
- h) Promouvoir la recherche sur les aspects nutritionnels de la transmission et de la thérapie des maladies infectieuses, compte tenu de tous les aspects socio-économiques, et assurer l'application de ses résultats.

5. **Prise en charge des personnes défavorisées sur le plan socio-économique et vulnérables sur le plan nutritionnel**

31. La prise en charge dans les ménages et la communauté est le temps, l'attention, les soins et les compétences que l'on consacre à la satisfaction des besoins physiques, mentaux et sociaux des groupes défavorisés sur le plan socio-économique et vulnérables sur le plan nutritionnel. Parmi ces groupes, l'enfant en période de croissance se situe au premier rang, mais il faut citer les femmes, les personnes âgées et les handicapés mentaux, physiques et sensoriels; parmi les groupes socio-économiquement défavorisés figurent les réfugiés, les personnes déplacées, certaines populations autochtones, les membres de communautés isolées, les paysans sans terre, les chômeurs, les personnes récemment immigrées, les orphelins, les enfants vivant dans des conditions difficiles, etc. Les personnes qui courent le plus grand risque de malnutrition sont celles qui sont à la fois vulnérables sur le plan physiologique et défavorisées sur le plan socio-économique. Les pays devraient reconnaître que les compétences et les capacités de la personne pourvoyeuse de soins, la mère en général, sont déterminantes pour la qualité des soins, en particulier le choix et la préparation des aliments destinés à la famille, y compris la mère elle-même, les enfants et les autres personnes à charge.

32. En général, la fourniture des soins incombe en premier lieu à la famille. Toutefois, la société a également l'obligation d'aider ceux qui ne peuvent se prendre en charge eux-mêmes. Le rôle des pouvoirs publics devrait être d'assurer un environnement propice aux soins familiaux et communautaires et de fournir des services directs lorsque des soins supplémentaires sont nécessaires. Les soins dans le cadre familial comprennent un soutien pendant et après la grossesse, l'allaitement au sein, la sécurité et la tranquillité de l'enfant, le logement, l'habillement, l'alimentation et les soins de toilette, la prévention et le traitement des maladies, ainsi que les marques de tendresse et de respect. En dehors du milieu familial, les installations de soins comprennent les centres de médecine curative et préventive, les centres de soins prénatals et maternels, les guérisseurs traditionnels ou les membres de la famille élargie, ainsi que les mécanismes d'aide économique et sociale offerts par la communauté et les pouvoirs publics et les programmes d'activités génératrices de revenus. La prise en charge doit tenir compte de la dignité et des droits des personnes vulnérables. Les mesures visant à améliorer la prise en charge des personnes défavorisées sur le plan socio-économique et vulnérables sur le plan nutritionnel donneront les meilleurs résultats si elles prennent en considération les besoins particuliers et les traditions d'une communauté locale et répondent à leurs nécessités particulières. Les gouvernements sont encouragés à travailler dans un esprit de collaboration avec les groupes communautaires locaux, le secteur

5 bis: Promouvoir  
l'acte de  
l'allaitement  
maternel  
p 33



privé et les organisations non gouvernementales. Les gouvernements devraient, en coopération avec les autres parties intéressées:

- a) Faire en sorte que tous les nourrissons et jeunes enfants, en particulier les enfants vivant dans des conditions difficiles, aient accès à un régime alimentaire équilibré et sain, à des soins de santé et à l'instruction, afin de leur permettre de s'épanouir physiquement et mentalement et d'accéder à un bon état nutritionnel. Une attention particulière devrait être portée aux enfants de sexe féminin.
- a)bis Promouvoir des pratiques de sevrage rationnelles, y compris l'introduction en temps opportun dans le régime d'aliments supplémentaires, et d'aliments de sevrage en quantité et de la qualité voulues, ainsi que des pratiques d'alimentation appropriées telles qu'une plus grande fréquence et une meilleure supervision des repas.
- b) Améliorer la condition de la femme du point de vue juridique et social depuis la naissance, en lui garantissant le respect et l'égalité d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation, à la propriété foncière, au crédit, à une rémunération équitable et aux autres services, y compris les services de planification familiale, et lui donner les moyens d'exercer un meilleur contrôle économique sur les ressources familiales.
- c) Encourager le soutien des personnes qui s'occupent des enfants pour leur permettre de préserver leur santé physique et mentale et d'accroître leurs capacités et connaissances en matière de nutrition. Réduire en outre le volume de travail des femmes en favorisant les services de recherche et de vulgarisation relatifs à des dispositifs leur permettant d'économiser du temps et de l'énergie.
- d) Adapter les services d'appui en matière de nutrition, de santé et d'éducation aux adolescents et aux adolescentes, afin de les préparer à leurs futurs rôles d'adultes producteurs correctement alimentés, de parents et de pourvoyeurs de soins.
- e) Préparer et motiver les hommes adultes et les pères et encourager leur pleine participation au bien-être nutritionnel et au soutien de leur famille et leur responsabilité en la matière, et faire en sorte qu'ils soient attentifs aux besoins des femmes par la préservation et la promotion du bien-être familial.
- f) Encourager la reconnaissance de la contribution que les personnes âgées apportent aux activités familiales et communautaires. Promouvoir la prise en charge des personnes âgées au moyen de formes traditionnelles de soutien familial et par l'adoption de mesures spéciales lorsque cela est nécessaire.
- g) Assurer la prise en charge des handicapés pour leur permettre de réaliser leur potentiel et de devenir autonomes afin qu'ils puissent bénéficier des possibilités d'éducation, d'emploi et de logement qui leur sont offertes.

- h) Améliorer l'état nutritionnel des populations autochtones par l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies culturellement acceptables associant la communauté.
- i) Encourager et favoriser la prise de conscience, l'esprit d'organisation et le rôle dirigeant de la communauté pour lui permettre de promouvoir et de garantir son propre développement nutritionnel, y compris une prise en charge adéquate des ménages et des individus vulnérables qu'elle comprend, par exemple les ménages dirigés par une femme.
- j) Renforcer les programmes alimentaires et nutritionnels axés sur les habitants pauvres des villes et en particulier les enfants vivant dans la rue.

> 34

5bis. Promotion de l'allaitement maternel *(S'occupe avant le bébé)*

33. L'allaitement au sein <sup>constitue des</sup> procure ~~aux~~ nourrissons et ~~aux~~ enfants en bas âge.

(l'alimentation idéale) Il a de nombreux effets bénéfiques, notamment sur l'espacement des naissances et la prévention des maladies, et c'est aussi le mode d'alimentation infantile le plus économique. Toutes les femmes devraient pouvoir nourrir leurs enfants exclusivement au sein pendant 4 à 6 mois et continuer à les allaiter, tout en leur donnant des aliments de complément appropriés, jusqu'à 2 ans ou plus. A cet effet, une action au niveau international est nécessaire pour sensibiliser les femmes et les soutenir au maximum pour leur permettre d'allaiter, et les gouvernements, ainsi que les parties concernées du secteur privé devraient:

- a) Fournir un soutien aux mères et les encourager pour leur permettre d'allaiter et de s'occuper convenablement de leurs enfants, qu'elles soient employées dans le secteur structuré ou non structuré ou qu'elles pratiquent une activité non rémunérée. Les conventions et les réglementations de l'OIT sur ce sujet pourront être prises comme point de départ par les Etats qui les approuvent.
- b) Déployer tous les efforts possibles pour faire participer les services de maternité à "l'initiative pour des hôpitaux amis des bébés" lancée par l'OMS et l'Unicef, en adoptant les bonnes pratiques décrites dans la Déclaration conjointe OMS/Unicef sur la protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel par l'amélioration des services de maternité. Ces pratiques rationnelles devraient également servir de directives, avec les adaptations nécessaires, pour l'accouchement à la maison.
- c) Encourager et soutenir la collaboration entre les systèmes de soins de santé et les réseaux de soutien maternel, notamment la famille et la communauté, en favorisant la création de groupes de soutien aux mères, si nécessaire.
- d) Prendre les mesures nécessaires pour donner effet aux principes et à l'objectif du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, adopté par l'Assemblée mondiale de la santé en 1981 et reconfirmé par la suite dans les résolutions de cette même Assemblée.
- e) Faire en sorte que les prestataires de soins de santé et autres prestataires de soins reçoivent une bonne formation en ce qui concerne l'allaitement

maternel, au moyen d'un matériel de formation actualisé, et qu'ils soient informés des politiques ou des réglementations nationales pertinentes en matière de commercialisation.

- f) Faire en sorte que les informations diffusées sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant soient, dans la mesure du possible, conformes aux connaissances scientifiques du moment, et prendre des mesures pour corriger les informations erronées qui seraient données sur l'alimentation infantile.
- g) Examiner avec la plus grande attention les problèmes concernant l'allaitement maternel et l'infection à VIH en se fondant sur les derniers avis scientifiques faisant autorité et sur les principes directeurs OMS/Unicef les plus récents, et demander à l'OMS, en étroite coopération avec l'Unicef, les experts de l'allaitement maternel et autres, d'organiser régulièrement des réunions techniques pour examiner les dernières publications scientifiques sur ces problèmes et mettre à jour les directives.

34. Parmi les réfugiés et les personnes déplacées, on continue d'observer des taux élevés de malnutrition et de carences en micronutriments associés à des taux de mortalité élevés. L'ampleur du problème s'est aggravée au cours de la dernière décennie. Un engagement et une responsabilité politique accrus pour la protection et la promotion du bien-être nutritionnel des réfugiés, des personnes déplacées, de ceux qui vivent sous occupation, des prisonniers de guerre et des autres groupes affectés s'imposent d'urgence, conformément au droit humanitaire international. Les gouvernements devraient, en collaboration avec la communauté internationale:

- a) Fournir une assistance durable aux réfugiés et aux personnes déplacées et prendre des mesures pour assurer et contrôler leur bien-être nutritionnel en donnant une priorité élevée à la lutte contre les maladies et à la prévention de la malnutrition et à l'apparition des pathologies dues à des carences en micronutriments. Partout où cela est possible, cette assistance devra les encourager à s'aider eux-mêmes plutôt qu'à devenir plus dépendants de l'aide extérieure. L'alimentation fournie doit être saine et adéquate du point de vue nutritionnel.
- b) Identifier, parmi les populations civiles situées dans des zones de conflit, les réfugiés et les populations déplacées, les groupes qui ont besoin de soins spéciaux, notamment les handicapés, les personnes âgées, les enfants et les mères et les autres groupes vulnérables du point de vue nutritionnel, de façon à prendre les mesures voulues pour faire face à leurs besoins particuliers.
- c) Promouvoir les droits de l'homme fondamentaux des réfugiés et des personnes déplacées.
- d) Apporter une réponse rapide, coordonnée et appropriée en améliorant les communications avec la communauté internationale, y compris les entités concernées des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales.

- e) Veiller à ce que la totalité des vivres et des fournitures médicales parviennent en toute sécurité et à temps à ceux qui en ont besoin dans les zones en conflit, en créant des "couloirs humanitaires" ou en les utilisant là où ils existent.
- f) Aider les réfugiés qui regagnent leur pays d'origine, jusqu'à ce qu'ils soient réintégrés dans la société.
- g) S'efforcer d'élaborer des politiques propres à garantir la stabilité de façon à éviter les mouvements massifs de réfugiés et de personnes déplacées qui constituent un fardeau supplémentaire pour toute communauté quelle qu'elle soit.

5 bis Promotion de l'œuf



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA SANTÉ

ICN/92/2-Rev.2

11 décembre 1992

**F**

### PLAN D'ACTION POUR LA NUTRITION

(paragraphe 35 à 46)

#### 6. Prévenir et combattre les carences spécifiques en micronutriments

35. Les carences en micronutriments constituent un sujet de préoccupation majeur du point de vue de la santé publique. Elles sont largement répandues même si la prévalence d'une carence donnée peut varier considérablement à l'intérieur des pays et entre eux. Les carences en vitamine A (notamment en bêta-carotène), en iode et en fer sont particulièrement importantes pour trois raisons : elles ont des conséquences graves sur la santé, on les retrouve un peu partout et un engagement a été pris au niveau mondial pour y remédier.

36. L'avitaminose A et ses conséquences - cécité, retard de croissance, aggravation des infections et décès - sont entièrement évitables, ce qui fait de la lutte contre cette carence l'une des stratégies les plus efficaces en faveur de la santé et de la survie de l'enfant que puissent adopter les gouvernements. La protection, la promotion et le soutien de l'allaitement maternel sont un moyen efficace de prévenir la carence en vitamine A chez les nourrissons et les jeunes enfants.

36.bis Plus d'un cinquième de la population mondiale vit dans des régions où il existe des carences en iode. C'est la cause évitable d'arriération mentale la plus répandue. La carence en iode peut aussi entraîner la stérilité, le goitre, une mortalité accrue et la stagnation économique. Les enfants, les adolescentes et les femmes sont particulièrement vulnérables. Il existe des moyens d'y remédier et il serait même possible de l'éliminer d'ici l'an 2000.

36.bis La carence martiale et/ou l'anémie ferriprive est la carence en micronutriments la plus courante qui touche surtout les jeunes enfants et les femmes en âge de procréer. Non traitée, l'anémie peut entraîner des incapacités d'apprentissage, un risque accru d'infection et une capacité de travail diminuée ainsi que la mort de la femme pendant sa grossesse ou au moment de l'accouchement. Ainsi la carence martiale a des répercussions sur toutes les couches de la société.

37. Les carences en autres micronutriments comme le folate et d'autres vitamines du groupe B, la vitamine C, le sélénium, le zinc et le calcium ont aussi des effets non négligeables sur la santé et mériteraient que les gouvernements leur accordent une attention accrue là où elles existent.

38. Conscients des ressources, de la coordination et de l'appui nécessaires aux plans national, régional et international, les gouvernements, en collaboration avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'industrie, d'autres groupes d'experts et la communauté, devraient adopter une combinaison appropriée des stratégies suivantes:

- a) Evaluer l'étendue et l'épidémiologie des carences en micronutriments et élaborer une politique nationale de prévention en fonction de la distribution, de la cause et de la gravité des carences et des ressources disponibles.
- b) Accélérer les efforts en vue de parvenir à l'élimination des carences en vitamine A et en iode et à la réduction de la carence martiale, conformément aux objectifs pour l'an 2000 approuvés par le Sommet mondial pour l'enfance et la Conférence de Montréal sur la malnutrition par carence en micronutriments.
- c) Formuler et mettre en oeuvre des programmes destinés à corriger et prévenir les carences en micronutriments en encourageant la diffusion d'informations sur la nutrition et en donnant la priorité à l'allaitement maternel et à d'autres mesures soutenables en matière d'alimentation, qui encouragent la diversification des régimes alimentaires par la production et la consommation d'aliments riches en micronutriments, y compris les aliments traditionnels appropriés. L'application de techniques de transformation et de préservation permettant la conservation des micronutriments sera encouragée, au niveau des communautés et à d'autres niveaux, en particulier lorsque l'on dispose seulement d'aliments riches en micronutriments sur une base saisonnière.
- d) Adopter la combinaison la plus appropriée de stratégies d'intervention: amélioration de l'approvisionnement, conservation des aliments, éducation et formation en matière d'alimentation et de nutrition, diversification du régime alimentaire, enrichissement des aliments, supplémentation, en y associant des mesures de santé publique appropriées comme les soins de santé primaires, la promotion de l'allaitement au sein et l'approvisionnement en eau potable. Il faudra encourager la coopération internationale et régionale concernant le partage de ressources pour permettre des économies d'échelle.
- e) Veiller à appliquer en priorité absolue des stratégies durables fondées sur l'alimentation, surtout pour les populations présentant des carences en vitamine A et en fer, en donnant la préférence aux produits alimentaires disponibles sur place et en tenant compte des habitudes alimentaires locales. Il se peut qu'il faille prendre des mesures à court terme de supplémentation

en vitamine A, en iode et en fer pour renforcer les stratégies alimentaires lorsqu'il s'agit de populations victimes de carences graves, en utilisant, lorsque c'est possible, les services de soins de santé primaires. La supplémentation doit s'adresser aux groupes vulnérables appropriés, en particulier les femmes en âge de procréer (iode et fer), les nourrissons et les jeunes enfants, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées. On devrait mettre fin progressivement à la supplémentation dès que les stratégies fondées sur une alimentation riche en micronutriments permettront une consommation suffisante de micronutriments.

- f) Assurer et réglementer l'enrichissement des aliments (ou de l'eau), lorsque cela est faisable, par l'adjonction des micronutriments nécessaires chaque fois que les approvisionnements alimentaires disponibles n'en fournissent pas assez. L'enrichissement des aliments pour diverses raisons devrait être régulièrement évalué. Lorsque la carence en iode constitue un problème de santé publique majeur, exiger l'iodation de tout le sel destiné à la consommation humaine et animale, étant donné qu'il s'agit là de la mesure la plus efficace à long terme pour corriger la carence en iode.
- g) Veiller à ce que des programmes d'éducation et de formation en matière de nutrition soient mis en œuvre aux niveaux communautaire, scolaire et national en vue de donner des informations sur les bonnes méthodes de préparation des aliments, leur valeur nutritionnelle et leur bioassimilabilité, ainsi que sur d'autres facteurs qui agissent sur l'apport en micronutriments, en particulier chez les jeunes, et de promouvoir la consommation d'aliments riches en micronutriments.
- h) Renforcer les moyens et les activités de surveillance en matière de micronutriments en concevant des indicateurs permettant de surveiller les stratégies susmentionnées afin d'atteindre les objectifs nationaux concernant la couverture, l'observance et l'efficacité chez les populations cibles.
- i) Appuyer la recherche concernant le rôle des micronutriments dans la santé et la maladie, l'établissement d'inventaires et de tables de composition de sources alimentaires de micronutriments existant déjà et potentiellement importantes - entre autres les légumes verts et jaunes et les fruits, l'huile de palme, le poisson et les autres sources alimentaires de micronutriments disponibles sur place, ainsi que les aliments de sevrage, les facteurs influençant la biodisponibilité des nutriments dans les aliments, les méthodes autochtones de transformation et de préparation des aliments influant sur la disponibilité des micronutriments, l'éducation nutritionnelle et les moyens d'améliorer les techniques actuelles d'évaluation et de correction des carences en micronutriments.
- j) Développer des capacités institutionnelles durables et valoriser les ressources humaines, notamment par la formation de professionnels, de non-

professionnels et de responsables communautaires afin d'atteindre les objectifs de lutte et de prévention des carences en micronutriments.

- k) Envisager de coordonner, le cas échéant, la lutte contre les carences en micronutriments sous la direction d'un comité national, avec un soutien politique, une autorité, une législation et une infrastructure appropriés qui reflètent un engagement national.
- l) Encourager la FAO, l'OMS et toutes les autres organisations internationales concernées à contribuer à la lutte contre tous les aspects des problèmes de carences en micronutriments, notamment le contrôle et la surveillance, la recherche et la production et la consommation d'aliments riches en micronutriments.
- m) Reconnaître que les réfugiés et les personnes déplacées sont susceptibles de souffrir non seulement de carences en iode, en vitamine A et en fer, mais aussi d'autres carences, notamment en vitamine B, (béribéri), niacine (pellagre) et vitamine C (scorbut). Il faut donc que les pays donateurs et les organisations intéressées veillent à ce que la teneur en nutriments des aliments utilisés pour l'aide alimentaire d'urgence réponde à ces exigences nutritionnelles, si nécessaire en les enrichissant ou, en dernier recours par la supplémentation. Dans la mesure du possible, ces aliments devraient être adaptés aux coutumes locales.

## 7. Promouvoir des régimes alimentaires appropriés et des modes de vie sains

39. Dans de nombreux pays, les maladies non transmissibles liées à des modes de vie malsains et à des régimes alimentaires inadaptés sont en augmentation. Avec l'apparition des sociétés d'abondance et l'urbanisation, le régime alimentaire tend à devenir plus riche en énergie et en graisses, notamment en graisses saturées, tandis que la consommation de fibres et de glucides complexes diminue et que celle d'alcool, de glucides raffinés et de sel augmente. En milieu urbain, l'exercice physique et la dépense énergétique sont souvent moindres et on assiste simultanément à une augmentation du tabagisme et du stress. Tous ces facteurs et d'autres facteurs de risque, joints à l'augmentation de l'espérance de vie, sont associés à une prévalence accrue de l'obésité et de l'hypertension, des maladies cardiovasculaires, du diabète sucré, de l'ostéoporose et de certains cancers, ce qui entraîne des coûts sociaux et des dépenses de santé énormes. Dans certaines régions, le régime alimentaire est souvent responsable également de caries dentaires.

40. Bien qu'il ait généralement un aspect positif, le phénomène d'urbanisation, notamment dans les pays en développement, peut donner lieu parmi les groupes défavorisés à de graves tensions économiques et sociales. Une croissance urbaine trop rapide se traduit souvent par une forte mise à contribution des services urbains, entraînant l'apparition de taudis où s'entassent un grand nombre de gens et où font défaut l'eau propre, les installations sanitaires, les soins de santé et la nourriture. L'urbanisation excessive - en particulier



l'exode rural – peut également contribuer à une fragmentation de la société et à l'effritement des valeurs traditionnelles, de la solidarité communautaire et des habitudes alimentaires. Les changements d'alimentation et de modes de vie par suite de la migration vers des régions plus riches peuvent avoir des répercussions aussi bien négatives que positives sur l'état de santé, exposant les immigrants, et en particulier les minorités, à un risque accru de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. La prévention primaire et secondaire de ces maladies est donc importante. Les gouvernements, associés à d'autres groupes, devraient:

- a) Evaluer l'apport alimentaire et l'état nutritionnel de la population (voir section 8 ci-après).
- b) Déterminer dans quelle mesure il existe un lien entre l'alimentation et la maladie dans leur propre situation, en tenant compte des évaluations internationales et nationales effectuées et des dernières découvertes scientifiques. Examiner si les objectifs alimentaires sont appropriés compte tenu de la fréquence des maladies chroniques liées au régime alimentaire et à ses carences.
- c) Elaborer des politiques recouvrant l'ensemble des aspects de l'amélioration des approvisionnements alimentaires et de la nutrition adaptées à la situation dans chaque pays; soutenir et encourager la création de jardins familiaux, la production d'aliments traditionnels et les habitudes alimentaires propices au bien-être nutritionnel.
- d) Sur la base des recommandations relatives à l'apport énergétique et aux nutriments, prodiguer des conseils au grand public en diffusant, par le biais des médias et d'autres moyens appropriés, des principes diététiques qualitatifs et/ou quantitatifs correspondant aux différents groupes d'âge et aux différents modes de vie et adaptés à la population du pays.
- e) Organiser et soutenir l'élaboration de programmes appropriés d'éducation nutritionnelle au niveau des collectivités parallèlement à des stratégies de communication également appropriées, telles que l'étiquetage à visée nutritionnelle, pour permettre aux individus et aux familles de choisir une alimentation saine, et veiller en priorité à ce que ces programmes atteignent bien les groupes visés.
- f) Encourager l'adaptation des informations nutritionnelles et des informations destinées aux consommateurs et celle des programmes d'intervention en tenant compte des différents milieux socio-économiques, des obstacles linguistiques, des comportements culturels et des croyances concernant les aliments, la santé et la maladie.
- g) Promouvoir dès le plus jeune âge une connaissance de l'alimentation et de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de la préparation des aliments, des régimes alimentaires et modes de vie sains dans le cadre des programmes

d'étude des élèves, des enseignants et du personnel de santé, et de la formation des agents de vulgarisation agricole.

- h) Encourager les services de restauration collective et le secteur de l'alimentation à promouvoir une alimentation saine.
- i) Prendre des mesures appropriées pour décourager l'abus d'alcool, de médicaments et de tabac.
- j) Parrainer et promouvoir des programmes d'exercice physique à la portée de tous, mais spécialement sur les enfants et les groupes à haut risque et offrir des activités récréatives et sportives avec la participation d'organismes communautaires, publics et privés.
- j)bis Promouvoir l'emploi et de meilleures conditions de vie dans les zones rurales pour empêcher une émigration massive vers les villes.
- k) Appuyer des interventions spéciales en matière de nutrition et d'éducation des consommateurs ainsi que des activités de suivi pour les groupes d'immigrants qui peuvent avoir besoin d'une attention particulière.

## 8. Evaluer, analyser et surveiller la situation nutritionnelle

41. Il est indispensable de disposer de renseignements sur la nature, l'étendue, l'ampleur et la gravité des différents types de problèmes nutritionnels, leurs causes, les ressources et la façon dont ils évoluent dans le temps, si l'on veut élaborer, mettre en oeuvre, surveiller et évaluer des politiques et des programmes efficaces visant à améliorer la nutrition. De tels renseignements sont également nécessaires pour déceler à temps les menaces de crise nutritionnelle, ainsi que pour gérer les programmes en cours. L'objectif fondamental doit être de fournir des renseignements pertinents et précis pouvant être utilisés de façon efficace. Aussi l'information doit-elle parvenir en temps voulu, correspondre aux besoins du décideur et être communiquée rapidement aux niveaux appropriés - individu, famille, communauté, gouvernement ou organisation internationale. Un libre accès à l'information sur la situation nutritionnelle doit être garanti à toutes les parties intéressées. L'utilisation de l'information peut être facilitée par la création ou le renforcement d'organes ou de dispositifs appropriés. Il convient de peser les coûts de la collecte et de l'analyse des données par rapport aux ressources globales disponibles pour le programme. Les gouvernements devraient, en étroite coopération avec toutes les parties intéressées:

- a) Identifier les problèmes nutritionnels prioritaires du pays, en analyser les causes, rechercher et appliquer des remèdes appropriés, et suivre et évaluer les efforts déployés pour améliorer la situation. Pour ce faire, ils devront sélectionner des indicateurs appropriés et des méthodes permettant d'évaluer et de surveiller les problèmes liés à la sécurité alimentaire, à la sous-alimentation, aux carences en micronutriments et à la suralimentation.

- 7 -

- b) Etablir ou renforcer de façon durable des systèmes de collecte, d'analyse et de notification des données dans des cadres institutionnels appropriés afin de fournir aux planificateurs, aux décideurs, aux directeurs de programme et aux communautés les renseignements dont ils ont besoin en priorité pour résoudre les problèmes nutritionnels.
- c) Dispenser une formation de base préalable et en cours d'emploi au personnel des différents ministères et instituts pour la collecte, et l'analyse, la présentation et l'utilisation des données.
- d) Tirer parti au maximum des sources de données et des systèmes d'information existants, afin d'éviter un chevauchement des efforts et d'encourager une approche multisectorielle coordonnée des mesures à prendre. Parmi les sources d'information auxquelles on peut s'adresser, il faut citer les ministères responsables de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, du commerce, des finances et de la planification, de la recherche scientifique et de la protection sociale, les universités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Les données pourraient couvrir la mortalité, la morbidité, l'anthropométrie, les disponibilités alimentaires, les apports alimentaires, les prix des denrées alimentaires, l'allaitement maternel, la qualité et la salubrité des aliments, les connaissances, attitudes et pratiques, la taille de la famille et son revenu, la pluviosité, le régime foncier, etc.
- e) Encourager l'élaboration et l'utilisation d'approches novatrices, par exemple la cartographie des risques, les postes sentinelles et les techniques d'évaluation rapide pour la collecte et l'utilisation de l'information. Etablir un système d'échange d'informations entre pays en développement (Sud-Sud) ainsi qu'entre pays développés et en développement dans les domaines de la formation et de la recherche.
- f) Favoriser la mise en place de systèmes d'information au niveau des communautés, afin d'aider à identifier, à analyser et à résoudre les problèmes locaux.
- g) Etablir et renforcer un système de surveillance nutritionnelle et de contrôle de la croissance dans le cadre des activités de soins de santé primaires.
- h) Promouvoir le renforcement de la recherche et de la formation de main-d'oeuvre en matière de nutrition, notamment pour les interventions dans les domaines des sciences alimentaires de la nutrition, de la biologie, de la toxicologie alimentaire, de l'épidémiologie, des sciences humaines et sociales et connexes.
- i) Coopérer avec les autres gouvernements, les établissements de recherche et les organisations non gouvernementales et internationales en vue de promouvoir et d'appuyer la collaboration régionale et internationale en ce qui

concerne les activités de surveillance, d'information et d'alerte précoce en matière d'alimentation et de nutrition. Cette tâche devrait comprendre également le renforcement des capacités dans les pays et la création de points focaux pour la formation et la recherche aux échelons national et régional.

- j) Appuyer et encourager, en tant que de besoin, l'élaboration et l'utilisation d'informations relatives à la composition des aliments locaux.

## V. RESPONSABILITE DE L'ACTION

42. Les objectifs de la Déclaration mondiale et les recommandations du Plan d'action pour la nutrition doivent se traduire en actions prioritaires adaptées à la réalité de chaque pays et appuyées par des actions au niveau international. Compte tenu de cette réalité, les gouvernements doivent préparer des plans d'action nationaux, coordonnés en fonction des besoins avec les activités faisant suite au sommet mondial pour l'enfance, définissant les priorités, établissant un calendrier d'action et, si besoin est, identifiant les ressources nécessaires et celles qui sont déjà disponibles. Les stratégies à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs peuvent varier d'un pays à l'autre et les responsabilités se situent à tous les niveaux - depuis les services publics jusqu'à l'individu.

### 1. Au niveau national

- a) Tous les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes nationaux chargés d'établir les priorités, et d'élaborer, de mettre en oeuvre et de contrôler l'application des politiques et des plans destinés à améliorer la nutrition dans des délais déterminés et sur la base des besoins nationaux et locaux, et prévoir les fonds nécessaires à leur fonctionnement.
- b) Dans le cadre des plans d'action nationaux, les gouvernements devraient formuler, adopter et mettre en oeuvre des programmes et des stratégies visant à appliquer les recommandations du Plan d'action, compte tenu de leurs problèmes et de leurs priorités spécifiques. En particulier, dans les pays où il convient de le faire, les ministères de l'agriculture, des pêches, de l'alimentation, de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et de la planification devraient formuler des propositions concrètes intéressant leur secteur ayant pour but de promouvoir le bien-être nutritionnel.
- c) Il faudrait encourager les administrations locales et provinciales ainsi que les ONG et le secteur privé à participer au processus.
- c)bis Toutes les couches de la société devraient être encouragées à jouer un rôle actif et à assumer leurs responsabilités dans la mise en oeuvre des différentes composantes du plan national d'action, à l'aide de mécanismes de coordination appropriés. Les ménages, les communautés, les ONG, les entreprises privées - industrie, petits producteurs et agricultrices, commerce et services, mais

aussi associations sociales et culturelles – et les médias devraient se mobiliser pour aider les particuliers et les groupes de population à atteindre le bien-être nutritionnel, en étroite association avec le secteur public et les services techniques.

- d) Les programmes visant à améliorer le bien-être nutritionnel de la population, en particulier des groupes les plus vulnérables, devraient bénéficier de ressources suffisantes de la part du secteur public et privé, afin de garantir leur viabilité à long terme.
- e) Les gouvernements, l'industrie et les établissements universitaires devraient soutenir le développement de la recherche fondamentale et appliquée axée sur l'amélioration des connaissances scientifiques et technologiques qui permettent d'analyser et de résoudre les problèmes alimentaires, nutritionnels et sanitaires, en privilégiant la recherche concernant les groupes défavorisés et vulnérables.
- f) Dans la plupart des pays, un rang de priorité élevé devrait être accordé à la valorisation des ressources humaines et à la formation du personnel nécessaire dans tous les secteurs pour appuyer les activités relatives à la nutrition.
- g) Les gouvernements devraient, en coopération avec les autorités locales, établir des rapports périodiques sur la mise en oeuvre des plans d'action nationaux en indiquant clairement quelle est la situation des groupes vulnérables.

## 2. Au niveau international

- a) Les institutions internationales – multilatérales, bilatérales et non gouvernementales – sont vivement incitées à envisager, dans le courant de l'année 1993, de quelle façon elles peuvent contribuer à la réalisation des objectifs et des stratégies figurant dans la Déclaration et le Plan d'action, y compris la promotion de nouveaux partenariats de coopération technique et économique entre les pays.
- b) Dans le courant de l'année 1993, les organes directeurs de la FAO, de l'OMS, de l'UNICEF, de la Banque mondiale, du PNUD, de l'Unesco, de l'OIT, du PAM, du FNUAP, du HCR, de l'ONU, du FIDA et des autres organisations internationales concernées devraient décider des moyens de donner la priorité qui convient à leurs programmes et activités nutritionnels, de façon à assurer le plus rapidement possible, et d'une façon coordonnée, la mise en oeuvre des activités préconisées dans la Déclaration et le Plan d'action de la CIN. Ils devront notamment accroître, selon que de besoin, leur aide aux pays membres. Il faudrait en particulier que la FAO et l'OMS renforcent, dans le cadre des ressources disponibles, leurs programmes d'amélioration nutritionnelle en tenant compte des recommandations du Plan d'action.

- c) Les bureaux régionaux des organisations des Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales sont priés de coopérer à la mise en oeuvre et à la surveillance du Plan d'action et de faciliter ces activités en appuyant la coopération horizontale et interrégionale, spécialement parmi les pays en développement. Ceci implique en particulier de collaborer, en s'inspirant des objectifs et des principes du Plan d'action, en vue de formuler des stratégies régionales pour améliorer la nutrition et, sur demande, d'aider les gouvernements à élaborer des plans d'action nationaux.
- d) Les instituts régionaux de recherche et de formation devraient, avec le soutien voulu de la communauté internationale, mettre en place ou renforcer des réseaux de coopération, afin de favoriser le développement des ressources humaines nécessaires, en particulier au niveau national, à l'exécution du Plan d'action, promouvoir la collaboration entre pays et échanger des données sur la situation alimentaire et nutritionnelle, sur les technologies, sur les résultats de la recherche, sur l'exécution des programmes nutritionnels et sur les courants de ressources.
- e) En leur qualité d'institutions spécialisées des Nations Unies chefs de file dans le domaine de l'alimentation, de la nutrition et de la santé, la FAO et l'OMS sont priées d'établir, en étroite collaboration avec l'UNICEF et d'autres organes des Nations Unies, un rapport de synthèse sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre, par elles mêmes ainsi que par leurs Etats membres et par d'autres organisations internationales, de la Déclaration mondiale et du Plan d'action pour la nutrition de la CIN, aux fins d'examen par leurs organes directeurs d'ici 1995. Les organes directeurs pourront ensuite décider de l'intervalle entre les rapports ultérieurs.
- f) Les institutions des Nations Unies ont une responsabilité spéciale en ce qui concerne le suivi. Toutes les institutions et organisations concernées du système des Nations Unies sont instamment priées de renforcer leurs mécanismes de collaboration et de coopération de manière à participer pleinement, à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale, à la réalisation des objectifs du Plan d'action. Le CAC/SCN devrait, en coopération avec les institutions participantes, établir des rapports périodiques sur leurs activités relatives à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action, pour examen par le CAC et soumission, par l'intermédiaire de l'ECOSOC, à l'Assemblée générale des Nations Unies.

## VI. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE SUIVI DE LA CONFERENCE

43. Il est vivement recommandé aux gouvernements d'encourager les ministères compétents, les points focaux de la CIN qui devraient être renforcés ou mis en place le cas

échéant, et les autres parties intéressées à poursuivre les activités visant à améliorer l'état nutritionnel, notamment:

- a) Etablir ou améliorer d'ici la fin de 1994 des politiques et plans d'action nationaux qui s'inspirent des principes et des stratégies énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action. Ces politiques et plans devront se fonder sur une analyse de la situation dans le pays et être élaborés avec la participation active de tous les ministères compétents, des administrations et communautés locales, des organisations non gouvernementales et de recherche ainsi que du secteur privé.
- b) Allouer et mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires à l'exécution des activités.
- c) Préparer, lorsque il y a lieu, des propositions précises de priorités de recherche et de renforcement des capacités ainsi que l'établissement de liens entre le secteur public, le secteur non gouvernemental et les organisations et institutions universitaires compétentes.
- d) Mettre en place des dispositifs intersectoriels de coordination pour l'exécution, le suivi et l'évaluation du plan d'action national.
- e) Diffuser des informations auprès du grand public, qui peut inclure les organismes parlementaires sur les principes et objectifs de la Déclaration et du Plan d'action, ainsi que sur les progrès accomplis et les objectifs atteints.
- f) Renforcer la collaboration avec les ONG, les institutions communautaires, les représentants du secteur privé local et les citoyens pour la conception et la mise en oeuvre du plan d'action national.

44. La communauté internationale, notamment les organisations d'aide bilatérale, internationale et multilatérale et les institutions fournissant une assistance financière et/ou technique sont instamment priées de consentir, dès que possible et dans la mesure où leur mandat et leurs ressources le leur permettent, une aide financière accrue et assurée aux pays, institutions et organisations non gouvernementales, selon le cas, pour la préparation et l'exécution des plans d'action nationaux.

45. Les organes directeurs de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations appropriées sont priés de s'attacher en 1993 à déterminer des moyens de renforcer leurs capacités d'application de cette Déclaration mondiale et de ce Plan d'action. La FAO est invitée à envisager d'inscrire à l'ordre du jour de ses Conférences régionales et l'OMS de ses Comités régionaux des rapports périodiques sur le suivi général de la CIN.

45.bis Les institutions des Nations Unies et les autres parties concernées sont priées de mettre en forme et de diffuser des informations à l'intention du public sur la Déclaration mondiale et le Plan d'action.

46. En conclusion, la CIN doit être considérée comme une étape marquante dans le combat sans relâche mené pour supprimer la faim et la malnutrition, notamment dans les pays en développement, et pour empêcher en même temps que n'augmentent les maladies transmissibles et non transmissibles liées au régime alimentaire. Le processus préparatoire de la CIN a démarré dans les pays et dans les régions et, pour qu'il aboutisse, les mesures de suivi doivent être solidement ancrées dans la volonté et la détermination nationales et régionales de préserver et de promouvoir le bien-être nutritionnel pour tous.